

# COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU 3 JUILLET 1958

PRESIDENCE DE M. LE D<sup>r</sup> LAFON, PRESIDENT.

Présents : M<sup>mes</sup> Fellonneau, Guille, Médus, Montagne, Ponceau et Villepontoux; M<sup>lles</sup> Chareyre, Desbarats, Dupuis et Marqueyssat. MM. Ardillier, d'Artensec, Bélingard, Fellonneau, le R.P. Grillon, Guille, Lafosse, Lagrange, Lavergne, Magnac, Montagne, Ponceau, Saint-Amans, Saint-Martin, Secondat, Secret, Daudou et Villepontoux.

Se font excuser : les D<sup>rs</sup> J.-N. Biraben et Maleville, MM. Jean Sylvaire et Lassaigne.

FELICITATIONS. — M. l'abbé Breuil, promu commandeur de la Légion d'honneur; — M. Jean Lassaigne, lauréat de l'Académie française (prix Simon Henri-Martin) pour son ouvrage : *Maine de Bizan, homme politique*.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — La Société a fait l'acquisition de l'ouvrage de L. Cognet, *Crépuscule des mystiques, Le Conflit Fénelon Bossuet*; Paris, Desclée de Brower, 1958; in-8°, 396 p. (Histoire de la Spiritualité); ainsi que du beau livre de M. Jean Secret, *Les Eglises du Ribéracois*. Périgueux, éd. Fontas, 1958; in-8°, 195 p., ill. et carte; le premier d'une série de monographies archéologiques impatiemment attendue.

Les dons suivants ont été enregistrés :

*Structure agraire d'un finage périgourdin, Trémolat* (Extr. de la revue *Norois*); Poitiers, 1958; in-8° 20 p. et une pl.; hommage de l'auteur, M. P. Fénelon;

Les n<sup>os</sup> de *Notre Bulletin* des 30 mai, 13 et 27 juin 1958, contenant la suite de *la grotte ornée de Gabillou*; hommage de l'auteur, le D<sup>r</sup> J. Gaussen;

*L'abri Jardel II, commune de Peyzac (Dordogne)* (Extr. du *Congrès préhistorique de France*, XV<sup>e</sup> session, 1956), par le Chanoine Bouys-sounie; in 8°, 10 p., ill.; hommage de M. l'abbé Jardel, curé-doyen de Montpon;

*La presse en province sous la III<sup>e</sup> République*, recueil d'études sous la direction de Jacques Kayser (*Cahiers de la Fondation nationale des Sciences politiques*, n<sup>o</sup> 92); Paris, Armand Colin, 1958; in-8°, 243 p.; don du D<sup>r</sup> Lafon;

*Les églises du Ribéracois*, cité plus haut; — *Plans insolites des églises romanes périgourdines* (Extr. du *Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Périgord*); Périgueux, imp. Joucla, 1958; in-8°, 8 p., ill.; — et *Bulletin de la Société des Etudes Hispaniques*, 2<sup>ème</sup> trimestre 1958, contenant la fin de *l'Histoire de Saint-Front*; hommage de l'auteur, M. Jean Secret;

*Horizons*, la revue de la Paix, de février 1958: in-8°, 128 p., ill.; envoi de la rédaction.

Programme, affiche et dépliants du XXVII<sup>e</sup> Congrès des Ecrivains de France (août 1958); offerts par M. Jean Sylvaire.

La Société a reçu en outre des photos du château de Fénelon (M. Agelasto); de pigeonniers et de l'église à Audrix (M. Régis Alix); du village de Reignac, près Saint-Cyprien (M. Bouchereau).

A tous les généreux donateurs, M. le Président exprime les plus vifs remerciements de la Société.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — M. le Président relève dans la *Revue de l'Agenais*, d'avril-juin 1958, le discours de M. le Conseiller Touzet sur *Le Présidial d'Agen du XVI<sup>e</sup> siècle*; dans le *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, du 1<sup>er</sup> trimestre 1957, l'étude que M. G. Fournier consacre, d'après des travaux récents, à *La Propriété foncière aux époques carolingienne et mérovingienne*; dans le *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Tulle*, le début d'un article de M. Vialaneix sur *Les paysans au travail dans la moyenne Corrèze il y a un demi-siècle*, qu'il faudra suivre avec attention; dans la *Revue du Libournais*, du second trimestre 1958, le beau travail de M. Fougerousse sur *Insoumission et brigandage sous la 1<sup>re</sup> République*; dans le *Bulletin de la Société de Borda*, d'octobre-décembre 1957, *Les bureaux de poste landais entre 1848 et 1870*, par M. Thouygnon.

Ont été notés également dans *Chercheurs et Curieux*, de juin 1958, une suite de notes concernant l'ordre fondé par Tounens, roi d'Araucanie et de Patagonie; dans le *Périgourdin de Bordeaux*, de juin 1958, la vie de Pierre Lachambeaudie, en introduction à ses poésies patoises, par M. Secondat; et dans *Ol Contou*, des 15 juin et 1<sup>er</sup> juillet, l'esquisse par J.B., — un de nos jeunes collègues — de la vie aventureuse de *Gantonnet d'Abzac le preux chevalier (1350 ? -1401)*; dans *Notre Vallée* enfin, de mai 1958, une belle évocation par l'image du château de Biron.

M. le Président a apprécié *Sarlat vous parle*, nouveau guide pour la visite de la capitale du Périgord noir; texte de M<sup>me</sup> Andral, animé par les beaux dessins à la plume de M. Jean Lefort.

M. Jean Secret, de son côté, signale le dernier ouvrage du R. P. Bergounioux, *la Préhistoire et ses problèmes* (Paris, A. Fayard).

CONGRES INTERNATIONAL. — Notre collègue Jean Sylvaire annonce que du 23 au 1<sup>er</sup> août prochains se tiendront à Charleroi (Belgique) le 27<sup>e</sup> Congrès des Ecrivains de France et le 1<sup>er</sup> Congrès européen de l'Ethnie française, sous les auspices de la Fondation Charles Plisnier.

Des dépliants sont mis à la disposition des membres qu'intéresserait cette manifestation intellectuelle.

CONFERENCE. — Sur l'aimable invitation du Spéléo-Club Périgourdin, M. le Président a assisté le 11 juin dernier à la conférence faite au Casino de Paris par M. l'abbé Glory. De nombreuses photos inédites, prises notamment à Villars et à Lascaux, ont illustré cette causerie sur le « Périgord, terre de préhistoire ».

COMMUNICATIONS. — Plusieurs de nos membres ont envoyé des notes ou des études au secrétaire général.

M. Bernard Pierret, quoique détaché à la Mission universitaire du

Maroc, ne perd pas de vue les cluseaux du Périgord; il en décrit une nouvelle série, explorée de 1951 à 1957.

M. Régis Alix s'est donné la peine de dresser la liste des colombiers existants sur la commune d'Audrix; ils se montent à neuf et sont, de ce fait, proportionnellement plus nombreux qu'à Saint-Chamassy; mais, à l'inverse de cette commune, aucun n'a gardé sa première destination. Tous sont en plus ou moins bon état; un seul est en ruines, un autre a été aménagé en résidence de loisirs.

M. Jean Bouchereau est le premier à avoir signalé ici l'existence du village de Reignac, près Saint-Cyprien. Il a recueilli au tome XII de la Collection Périgord, des extraits d'anciens titres du XIV<sup>e</sup> siècle qui mettent le lieu en question dans les dépendances du prieuré conventuel de Saint-Cyprien; en 1607, le prieuré prélevait, du chef du château et domaine de Reignac, des dîmes dans les paroisses voisines.

Le D<sup>r</sup> J.-N. Biraben a retrouvé aux Archives Nationales des recensements effectués sous la Révolution et jusqu'ici peu utilisés; ils ont permis à notre compétent collègue de consacrer à notre département un essai de démographie historique qui trouvera place dans le *Bulletin*.

M. Lavergne se fait l'écho d'un entrefilet de l'*Eveil du Périgord* (14 juin 1958), qui dénonce les démolitions et les déprédations dont souffre le château de Caussade. Son propriétaire, le Service des Eaux-et-Forêts, se montre vraiment peu soucieux de protéger contre les vandales cet ensemble du XVI<sup>e</sup> siècle.

M. Jean Secret transmet à la Société l'invitation que lui renouvelle M<sup>me</sup> Copper-Royer, à assister cet été, au spectacle « Son et Lumière » donné au château de Biron.

Il signale la restauration que poursuit M. l'abbé Rauber, curé du Buisson, de la vieille église de Cabans; elle pourra bientôt, grâce à sa diligence, être rendue au culte pour les services funèbres.

Notre actif vice-président montre la photographie d'une Vierge à l'Enfant, conservée dans l'église de Calès, elle peut remonter à cinq cents ans et est en assez mauvais état de conservation.

M. Jean Secret s'inquiète du sort des anciens portraits de famille en possession des particuliers; les marchands d'antiquités les recherchent de plus en plus et les enlèvent trop souvent à bon compte. Pour « domicilier » ces œuvres d'art, notre vice-président propose d'ouvrir une enquête sous l'égide de la Société historique et archéologique: elle servirait de base à un état signalétique de ces portraits.

M. Marcel Secondat fait un compte rendu de deux études publiées par M. Jacques Kayser dans *la presse de province sous la III<sup>e</sup> République* (v. aux *Entrées*). L'une est relative à la Presse en Dordogne, l'autre à l'attitude de cette Presse devant les attentats anarchistes et les lois de répression (décembre 1893-juin-août 1894).

M. Jean Secret exprime son opinion personnelle sur l'important travail de M. Jacques Kayser, il le critique sur certains points de détail.

M. Joseph Saint-Martin signale à ses collègues la nouvelle église Saint-Pierre d'Yvetot (architecte: Yves Marchand). De plan circulaire, elle a 20 m. de haut, 40 m. de diamètre et est couverte d'une coupole de 31 m. de diamètre 1.500 mètres de vitraux l'éclairent. Prix de revient: 200 millions.

Le R. P. Grillon donne lecture d'une lettre du pape Grégoire XI (5 décembre 1372) accordant à un moine de l'abbaye de Tourtoirac une dispense d'irrégularité canonique, *ex defectu lenitatis christianæ*. Ce Raymond de la Rivière avait combattu contre les Anglais dans l'armée du comte Archambaud de Périgord et ne se trouvait pas, de ce fait, absolument en règle avec la morale chrétienne; il devint plus tard prieur de Bars.

M. Jacques Lagrange annonce la belle découverte faite aux Eyzies, le 2 juillet, par le professeur Allan Movius, de l'Université de Harvard (U.S.A.). Il s'agit d'un crâne de jeune fille d'époque proto-magdalénienne, présentant la particularité d'avoir les incisives arrachées. Cette pièce fragile sera examinée à Paris par le professeur Vallois. Un morceau de rocher portant des traces de peinture noire et rouge, et un morceau de défense de mammouth ont été également mis de côté par les fouilleurs.

M. G. Lafosse dépose sur le bureau le glossaire du parler de Saint-Jean-d'Estissac qu'il vient d'établir; il compte environ 1.200 mots usuels notés phonétiquement. Ce travail d'excellente tenue s'accompagne du tableau synoptique des conjugaisons.

M. Lafosse évoque en terminant la procession qui se fait à Saint-Jean-d'Estissac, le lundi de Pentecôte, en l'honneur de Sainte Quitterie; le cortège part d'une croix et va rejoindre dans les bois un sanctuaire rudimentaire.

M. Lavergne observe que le culte de cette Sainte espagnole, dont l'église du Mas d'Aire (Landes) conserve le tombeau, a laissé d'autres traces en Périgord.

ADMISSIONS. — M<sup>me</sup> Viviane Andral, professeur, Sarlat; présentée par M<sup>me</sup> Gardeau et M. Secret;

Le D<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> Audebert, Thiviers; présentés par le R. P. Grillon et M. Secret;

M. Alain de Swarte, inspecteur des Ventes, La Meynie, route des Piles, Périgueux; présenté par MM. Belingard et Secret.

*Le Secrétaire général.*

G. LAVERGNE

*Le Président,*

D<sup>r</sup> Ch. LAFON

## SEANCE DU JEUDI 7 AOUT 1958

PRESIDENCE DE M. LE D<sup>r</sup> LAFON, PRESIDENT

Présents : M<sup>mes</sup> Fellonneau et Médus; M<sup>lles</sup> Dupuis et Marqueyssat; MM. Albié, Ardillier, Bardy, Becquart, Benoot, le D<sup>r</sup> Biraben, Borias, de Constantin de Châteauneuf, Dedin Lasportas, Dumas, Laborderie-Boulou, Lachaud, Lavergne, Monnet, Morquin, Peyrille père, Saint-Martin, Sauve et Vandou.

Se sont fait excuser : MM. Sarradet, Secondat, Tourraton, M. et M<sup>me</sup> Villepontoux.

NECROLOGIE. — M<sup>lle</sup> Duverneuil, M<sup>me</sup> Roy, M<sup>me</sup> Tourraton. — M. le Président fait également part du décès de M. Henri Waquet, archiviste honoraire du Finistère, qui exerça durant quelques années les fonctions d'archiviste de la Dordogne et fit partie de notre Société.

L'assemblée s'unit aux sentiments attristés qu'exprime M. le Président.

FELICITATIONS. — M. Jean Dumas, nommé directeur de l'Ecole Lakanal ; M. J.-L. Galet, décoré des Palmes académiques.

REMERCIEMENTS. — Le D<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> Audebert.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — La Société a fait l'acquisition du *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, d'Albert Grenier, troisième partie : l'Architecture, l'Urbanisme, les Monuments ; Paris, éd. Picard, 1958 ; in-8°, 560 p., ill. ; il y est question de *Vesunna Petroriorum* (plan), de la Tour de Vésone et de la Tour de la Rigale, à Ville-toureix ;

de *La Préhistoire et ses problèmes*, du R. P. Bergounioux ; Paris, A. Fayard, 1958 ; in-8°, 407 p., fig. in-texte et 8 pl. hors-texte ; lucide mise au point de l'état de nos connaissances sur l'origine et l'évolution des races préhistoriques dans l'univers ;

de l'ouvrage d'E. Peyronnet, *Les antennes forges de la région du Périgord*, Préf. de M. Olivier et J. Sarthoulet ; Bordeaux. Delmas, 1958 ; in-8°, 366 p., ill. et cartes.

D'autre part, ont été enregistrés les dons suivants :

Baloul (L.), *Algérie préhistorique* ; Paris, Arts et Métiers graphiques, 1958 ; gr. in-8°, 182 p., ill. et cartes ; — et Marec (Erwan), *Monuments chrétiens d'Hippone, ville épiscopale de Saint Augustin* ; Paris, Arts et Métiers graphiques, 1958 ; gr. in-8°, 260 p., ill. et plans ; — envois du Ministère de l'Algérie, sous-direction des Beaux-Arts ;

*Bulletin de la Société préhistorique de l'Ariège*, t. XII, année 1957, Saint-Girons, impr. Maury, 1958 ; in-8°, 152 p., ill. et pl. ; — hommage de MM. Nongier et Robert ;

*Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort-sur-Mer*, 2<sup>e</sup> série, tome I, n° 1 ; in-8°, 16 p. ; — spécimen en vue d'échange ;

*Sites et Monuments*, Bulletin de la Société pour la protection des paysages ; Nouv. série, n° 2 (avril-juin 1958 ; in-8°, 16 p., ill. ; — spécimen ;

Letellier, *Description historique des monnaies françaises, gauloises, royales et seigneuriales*, donnant un aperçu des prix à chaque numéro ; Paris, 1888-1890 ; 4 vol. in-8°, ill. et planches ; — Rupin (Ernest),

*L'abbaye et les cloîtres de Moissac*; Paris, A. Picard, 1897; in-fol., 392 pl., 240 grav., dont 5 pl. hors-texte; — Texier (l'abbé), *Histoire de la peinture sur verre en Limousin*; Paris-Limoges, 1847; in-8°, 115 p., 6 pl. lith; — trois volumes offerts par M. Joseph Saint-Martin;

*L'Union Sarladaise*, du 12 juillet 1958, et *L'Information Sarladaise* des 13 juin et 18 juillet, contenant des entrefilets sur le crâne découvert par le Professeur Movius, les orgues de la Cathédrale de Sarlat et le poète Louis Delluc; — envoi anonyme;

*Les progrès de l'instruction élémentaire de Louis XIV à Napoléon III d'après l'enquête de Louis Maggiolo (1877-1879)*. (Extr. de *Population*, revue trimestr. de l'Institut national d'Etudes démographiques); in-8°, 24 p., cartons en couleurs; — don du Dr J.-N. Biraben;

Un choix de cartes postales du département réuni par M. le Président; des fragments de poteries funéraires (pégauts) en terre rose, rouge ou noire, et un carreau de terre cuite de 17 cm. × 17 émaillé par dessus de fleurons blancs sur noir, entourés de banderoles portant la devise: « C'EST MON PLESIR » (XVI<sup>e</sup> siècle); le tout recueilli dans les déblais des terrains de Sainte-Ursule, avant le démarrage des grands travaux en cours, par M. Maurice Albe et offert par lui à la Société.

M. le Président exprime ses remerciements aux divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — M. le Dr Lafon donne lecture du compte rendu qu'il a rédigé sur l'ouvrage de M. Léon Cognel, *Crépuscule des Mystiques*, entré le mois dernier dans la bibliothèque de la Société.

Parmi les articles ayant retenu l'attention de M. le Président, figurent celui de M. Bossu, *Noblesse et maçonnerie en 1789*, dans *Chercheurs et Curieux*, de juillet 1958; celui de Mgr Clergeac sur *L'Organisation du culte catholique dans le Gers après le Concordat de 1801*, où est évoquée la personnalité de Mgr Jean Jacoupy, premier évêque nommé, natif de Saint-Martin de Ribérac, dans le *Bulletin de la Société du Gers*, du 2<sup>e</sup> trimestre 1958; et dans le même fascicule, l'étude consacrée par M. Polge à l'« emban » des églises rurales, autrement dit l'avant-porche. Dans le *Bulletin de la Société préhistorique de l'Ariège*, cité plus haut, MM. le Professeur Nougier et M. Romain Robert, étudiant le Rhinocéros et l'Ours quaternaire, donnent de multiples références à des découvertes faites dans la Dordogne.

L'article que dans le *Bulletin de la Société des études du Lot*, avril-juin, M. J. Calmon a publié sur *Creyse en Quercy, son château, son église, ses seigneurs avant la Révolution* inspire au Dr Lafon quelques réflexions critiques; l'auteur a omis certains faits importants, tels que le démembrement de la vicomté de Turenne, en 1251, la saisie de la châtellenie de Creysse sur Jacques de Pons par le roi Charles VII, son rachat par Odet d'Aydie, vicomte de Ribérac en 1509, etc., qui associent assez étroitement cette partie de la vicomté de Turenne à l'histoire du Périgord.

Retenons encore, dans *Périgord moun pays* de juin-juillet 1958, la notice que M. Jean Secret consacre au château de Montaut, à Beleymas; dans le *Périgourdin de Bordeaux*, de juillet-août, le portrait, tracé par notre vice-président de Marguerite d'Aydie, dame d'Escoire; enfin, dans *Ol Contou*, du 15 juillet 1958, l'article signé J. B. sur *La Roque-Saint-Christophe*.

**MANIFESTATION.** — La Société scientifique historique et archéologique de la Corrèze, à Brive, a commémoré, le 3 août, le cinquantenaire de la découverte de l'Homme de la Chapelle-aux-Saints, faite par MM. les abbés Bouyssonie et leur frère Paul ; l'un d'eux est notre savant collègue le chanoine Jean Bouyssonie, qui préside la Société de Brive.

**CORRESPONDANCE.** — M. Sarradet, conservateur régional des Bâti-ments de France, a aimablement informé M. le Président des divers tra-vaux de restauration ou d'équipement achevés ou en cours dans de nom-breux édifices classés du département (lettre du 7 août 1958).

L'assemblée apprend avec satisfaction que des ouvertures de classe-ment sont en cours pour le château d'Hautefort, la grotte de Villars, les fresques de Vauclair, l'abri Pataud, aux Eyzies, la grotte de Saint-Cirq et le gisement célèbre de la Ferrassie, à Savignac-de-Miremont ;

qu'ont été inscrits à l'inventaire supplémentaire les parties encore non protégées de l'abbaye de Chancelade, la maison du XII<sup>e</sup> siècle de Brantôme, et le site de l'église de Cause-de-Clérans ;

qu'enfin M. Barrière, professeur au Lycée de garçons, qui dirige les fouilles de la grotte de Rouffignac, a été chargé de surveiller les travaux du lotissement de la rue des Thermes, dont il a été question plusieurs fois dans les réunions de la Société.

**COMMUNICATIONS.** — M. le D<sup>r</sup> Lafon présente une « Gazette » de 8 pages, in-4<sup>o</sup>, sous le titre de *SECOND COURRIER BOURDELOIS apportant toutes sortes de nouvelles*. A Paris chez Claude Le Roy, au Mont Saint-Hilaire, M. DC. LII (1652).

Si, pendant la Fronde, le parti des Princes fit imprimer contre le cardinal Mazarin d'innombrables libelles, il édita aussi de ces « gazettes », où le public pouvait lire des « communiqués » des armées généralement dépourvus d'impartialité.

C'est ainsi qu'on lit dans la pièce en question :

« De Périgueux, le 19 février 1652,

» Le comte d'Harcourt (1) qui s'estoit avancé jusques au chasteau du Marquis de Bourdeille, à dessein (ainsi qu'il se vançoit) de mettre le siège devant cette ville, a pris la marche du costé de Xaintonge, et a esté contraint de rebrousser chemin faute d'assez de troupes pour entreprendre un siège si considérable, sur l'espérance qu'on a dit qu'il a mieux réussi au pais de Xain- tonge que dans celuy cy, où il n'a rien fait de considérable que d'avoir fait piller quelques villages des environs de cette ville. »

« De Bergerac, le 18 février 1652,

» Sur l'avis qu'a eu Monsieur le Prince de Condé que le comte d'Har- court a changé la résolution qu'il avoit prise d'assiéger Périgueux, et que ses troupes ont défilé vers la Xaintonge, S.A. a quitté le séjour de cette ville, et est allé se reposer à Libourne des fatigues qu'il a eues à faire les préparations pour empêcher ledit comte de mettre le siège devant Périgueux, comme il l'avoit projeté. »

Cette gazette contient en outre des dépêches de Montpellier, de Tou-

1. Il est peut-être utile de rappeler que le comte d'Harcourt commandait alors les troupes royales qui guerroyaient contre les Frondeurs occupant Périgueux et une partie de la province.

lon, de Toulouse, d'Agen, de Saintes, de Saumur, de Noyon, d'Angers, de Libourne et de Bordeaux; elles s'échelonnent du 17 au 29 février 1652.

Nous apprenons d'Agen que le prince de Conty attendait les régiments des sieurs de Marchin et de Balthazar pour attaquer les troupes royales commandées par le marquis de Saint-Luc, qui s'était « laissé enfermer entre deux rivières ». Après s'être reposé à Libourne, le prince de Condé part le 29 février rejoindre son frère dans l'Agenais pour lui prêter main-forte.

Enfin la gazette se termine par cette nouvelle destinée à relever le moral des populations ruinées par la guerre civile :

\* De Bordeaux, le 22 février 1652

» Nous jouissons du bien de voir regorger la rivière du costé de Lormond, de quantité de navires Anglois qui ont apporté grand nombre de morués et de harais. »

M. Borie-Duclaud a établi, à l'intention de M. le Président, une liste assez copieuse de prénoms féminins formés sur un patronyme à l'aide du suffixe *-ille*.

La fameuse Isabeau de Limeuil, « au stade un peu vulgaire de son mariage avec Scipion Sardini » fait l'objet d'une note de M. Roger Couvrat-Desvergnes, s'inspirant des travaux récents de Lucien Dubech et de Maurice Rat.

On ne veut pas croire que l'ancienne maîtresse de Condé ait mené une vie tellement « modeste » dans le magnifique hôtel que son mari, le banquier luequois, s'était fait construire au bord de la Bièvre, en 1565.

À la mort de Sardini (1608), l'hôtel passa en d'autres mains et échut trente ans après à l'hôpital général qui y établit sa manutention : en 1921, c'était encore la boulangerie des hôpitaux parisiens.

Il ne restait plus qu'une partie de l'édifice du XVI<sup>e</sup> siècle, ornée de médaillons de terre cuite, dont l'un représentant Scipion l'Africain, et la chapelle; la façade de fond de la cour ne datait que du XVII<sup>e</sup> siècle.

On dit qu'un souterrain reliait la demeure du banquier à quelque carrière de la Butte-aux-Cailles. La faveur de l'Italien auprès de Catherine de Médicis et son élévation rapide lui avaient sans doute attiré des inimitiés et mieux valait prendre des précautions : ce qui n'empêcha pas que, sous la Ligue, des enfants de la « grosse Sardine » furent kidnappés !

La restauration et l'embellissement de la cathédrale de Soissons, selon ce que nous écrit M. Alain Giraud, sont à mettre à l'actif de Mgr de Bourdeille, de la branche de Matha, qui fut évêque de ce diocèse après avoir été grand-vicaire de Périgueux (1765-1789). Ce fut lui qui réalisa les plans fournis à son prédécesseur, Mgr de Fitz-James, par Stolz, l'architecte du roi.

M. Lafosse ajoute à son vocabulaire du parler de Saint-Jean d'Estissac un deuxième supplément, riche en termes significatifs. À propos du mot *clichon*, défini comme un petit faisceau de tiges vertes placé dans les cuves à fermentation et devant l'orifice d'écoulement, pour empêcher la râpe et le marc de se mêler au vin lors de l'écoulement, M. le Dr Lafon remarque que *clichou* désigne aussi le petit faisceau de sarments bien secs qu'on utilise pour connaître le genre d'« encoutre » auquel on avait affaire.



M. Lavergne annonce à l'assemblée que les papiers du conventionnel Lamarque, de Montpon, viennent d'être achetés par les Archives Nationales à une famille de Périgueux; on s'était, à plusieurs reprises, inquiété de savoir si ces précieux documents n'avaient pas été perdus ou dispersés.

M. Joseph Saint-Martin fait l'analyse d'une consultation d'avocats en faveur de Valade, maître de la forge de Jomelières, au sujet de vols de minerais opérés à la Chapelle-Saint-Robert et à Javerlhac (1782). Encore une pièce caractéristique à verser au dossier des maîtres de forges non-tronnais ouvert ici par M. Pijasson ! Elle est conservée dans la bibliothèque de notre avisé collègue.

M. Vaudou lit une lettre qu'il a reçue de M. Jean Bouchereau, à la suite de la publication dans *Sud-Ouest* (6 juin 1958) du passage des *Etats et empires* de Davity, dont il a été question à notre séance de juin.

Un passage de la *Cosmographie universelle*, de François de Belleforest (1575) situe la Roche à quatre lieues de Périgueux, il ajoute que cette place appartient au sieur de Trigonan, « où il y a un creux large dans un rocher près de la maison du susdit seigneur, d'où l'on tire grande abondance de boliarmanie pour les apothécaires. »

On trouve aussi dans un mémoire du marquis de Miremont sur Trou du Cluzeau, alias grotte de Rouffignac, l'indication suivante : « ...On tire à quelque distance de l'Etron de la Vieille, une espèce de *bol arménien* de couleur rougeâtre que l'on nomme dans le pays *Baljarmeno*, qui est un remède souverain pour remettre les bras et les jambes rompues, en le païtrossant avec du blanc d'œuf. Ce bol est encore meilleur pour les coupures faisant consolider la playe en très peu de tems. On s'en sert aussi pour tirer les empreintes des pierres gravées. »

Le D<sup>r</sup> J.-N. Biraben présente une photographie de 1871 montrant les élèves du Lycée de Périgueux au cours d'un exercice militaire : ce qui permet à M. le Président d'évoquer les bataillons scolaires et les rentrées de classes au son du tambour tapé par le concierge de l'établissement.

Notre collègue annonce la découverte, après les travaux de terrassement exécutés au terrain d'aviation de Belvès, d'un gisement moustérien à proximité du manche à air. Des Belvésois ont trouvé à cet endroit des spécimens de l'outillage représentatif de cette période.

Il signale qu'aux Joffres, commune de Belvès, a été mise au jour une statuette d'environ 0 m. 25 de hauteur remontant au Calcholithique. Sa facture rappelle d'une façon frappante celles, de plus grandes dimensions, qu'on connaît dans le Gard et l'Aveyron. C'est, semble-t-il, la première de ce type qui ait été découverte en Dordogne. Aucune industrie lithique n'existait autour de la pièce elle-même, bien qu'à quelques centaines de mètres il existe un gisement néolithique ou calcholithique en surface, comprenant plusieurs outils de tradition campigiens ou, tout au moins, campignoïdes.

Le D<sup>r</sup> Biraben entretient aussi l'assemblée d'une nouvelle auxiliaire de l'histoire, la démographie historique. Il parle de l'enquête, si remarquable pour l'époque, de Louis Maggiolo sur la proportion des nouveaux époux des deux sexes sachant signer à leur mariage. Le département de la Dordogne ne figure malheureusement pas dans les relevés effectués pour les années 1686-90, 1786-90 et 1816-1820.

Une nouvelle enquête démographique est en cours, concernant le mouvement de la population sous l'ancien régime : Baptêmes, mariages, sépulture, année par année. Cette enquête est faite par un sondage stratifié : d'une part, tous les chefs-lieux d'arrondissement, d'autre part, une sur cent des 40.000 autres paroisses de France.

Cette enquête, y compris les registres manquants, doit donner, à 2 % près, le nombre de baptêmes, mariages et sépultures annuels pour la France entière, mais la fraction sondée est trop faible pour donner un mouvement départemental (pour lequel il faudrait un sondage au 1/10<sup>e</sup> près).

Il ne s'agit pas là d'un simple comptage mais d'une mise sur fiches permettant un dépouillement critique de chaque registre paroissial et le recensement connexe des nombreuses caractéristiques de la population.

L'entreprise sera coûteuse et demandera au moins dix ans de travail. Peut-être sera-t-on obligé de faire appel à des volontaires compétents et d'avance les dirigeants de cette enquête remercient les personnes qui voudront bien les aider. Elles pourront se faire connaître en écrivant à notre collègue le D<sup>r</sup> Biraben, Institut national d'Etudes démographiques, 23, avenue Franklin-Roosevelt, Paris (VIII<sup>e</sup>).

M. Louis Peyrille fait admirer une hache taillée en silex rubanné de 0<sup>m</sup> 25 × 0<sup>m</sup> 12. Elle provient d'un atelier en surface de Lanquais et remonte à l'époque campignienne.

ADMISSION. — M. Vogel, professeur au Lycée de Périgueux, château de Saint-Germain-du-Salembre; présenté par MM. Villemonte de La Clergerie et J. Secret.

*Le Secrétaire général,*  
G. LAVERGNE

*Le Président,*  
D<sup>r</sup> Ch. LAFON

#### SEANCE DU JEUDI 4 SEPTEMBRE 1959

PRESIDENCE DE M. LE D<sup>r</sup> LAFON, PRESIDENT

Présents : M<sup>mes</sup> Fellonneau, Médus, Montagne, Plazanet, Portas et Villepontoux; MM. Bardy, Borias, Delfaud, du Sorbier, le R.P. Grillon, Lafosse, Lavergne, J. Lassaigue, Saint-Martin, Secondat, Vaudou et Villepontoux.

Se sont fait excuser : M. et M<sup>me</sup> Ponceau, M. Jean Secret.

REMERCIEMENTS. — Le D<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> Audebert.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Au cours du mois écoulé ont été enregistrés les dons suivants :

*Montaigne et la médecine*, par R. Dujarric de la Rivière (Extr. de *la Revue générale des Sciences*, t. LXV); Paris, Sté d'Enseignement supérieur, 1958; in 8°, 16 p., en double exemplaire; hommage de l'auteur;

*D'Eligny et l'administration de l'Intendance d'Auch (1751-1767)*. Thèse pour le doctorat ès lettres par M. Maurice Bordes. Compte rendu par S. Payrau (Extr. du *Bull. de la Soc. archéologique du Gers*); Auch impr. Cocharaud, 1958; in-8°, 19 p.; *Contribution à l'étude de l'enseignement et de la vie intellectuelle dans les pays de l'Intendance d'Auch au XVIII<sup>e</sup> siècle*, par M. Maurice Bordes (Extr. du même *Bull.*, t. LVIII et LIX); in-8°, 81 p.; hommage de l'auteur;

*Le sanctuaire gallo-romain de « la motte du Ciar », à Sens (Yonne)*, par Jacques Harmand (Extr. de la *Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est*, t. IX); R.A.E., Dijon, 1958; in-8°, fig. et pl. hors texte; hommage de l'auteur;

*Les Gros Monts à Nemours (Seine-et-Marne)*, par le D<sup>r</sup> A. Cheyrier (Extr. du *Congrès préhistorique de France 1956*); in-8°, 21 p., fig. et tabl.; don du D<sup>r</sup> Ch. Lafon;

*Association amicale des anciens élèves du Lycée de Périgueux 1958*; impr. Joucla; in-8°, 63 p., avec la nécrologie d'Albert Granger, par M. L. Guthmann;

*La Semaine religieuse de Périgueux et Sarlat*, du 30 août 1958, contenant l'article de L.G. (M<sup>me</sup> Gardeau) sur Suzanne-Henriette de Foix, dame de Montpon; don de M. Lavergne.

*Notre Bulletin*, des 14 et 29 avril 1958, contenant la suite de *la grotte ornée de Gabillon*, par le D<sup>r</sup> Gausson; envoi de la Manufacture Marbot et C<sup>ie</sup>;

Coupures de journaux sur l'Oréopithèque du D<sup>r</sup> Hürzeler (*Combat*, du 13 août 1958), — les découvertes récentes de Rouffignac (*le Monde*, du 21 août 1958 et *l'Éveil du Périgord* du 23), — la Vénus de l'abri Pataud aux Eyzies (*France-Soir* des 24, 25 et *la Dordogne libre*, du 23), — le feuilleton d'Émile Henriot sur Fénelon (*le Monde*, du 27 août), — Montcaret, centre touristique (*le Figaro*, du 28); envois de divers membres;

11 photographies 9 × 12 du bourg de Bigarroque et du château de la Batul, à Saint-Chamassy; don de M. Jean Bouchereau;

Plaque et photo des nouvelles tombes relevées au Ruth, près Le Moustier; don de M. l'abbé Jardel, curé doyen de Montpon.

M. le Président exprime aux différents donateurs les remerciements de la Société.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — Les numéros de juillet et août de *Notre Vallée* reproduisent de fort belles photos de Beynac, Castelnau, Montcaret, Puyguilhem, Biron, Beaumont-du-Périgord, du pas du Raysse, de Sergeac (manoir de Cramirac), du confluent de la Vézère et de la Dordogne, à Limeuil, de Lanquais et de Bannes dues à M. Biraben, de Bordeaux.

Dans les *Mélanges d'histoire du Moyen âge dédiés à la mémoire de Louis Halphen* (Paris, P.U.F., 1951, in-8°), M. Lavergne a remarqué (pp. 323-331) *Solitudo cellae*, une étude de l'abbé Hocquard qui apporte un précieux commentaire à ce vers de l'épithaphe de W., abbé de Saint-Amand-de-Coly, mort vers 1134 :

*Qui Rachel et Lia qui Martha fuit atque Maria.*

Déjà, s'inspirant du pape Grégoire le Grand, Saint Bruno, dans une lettre écrite vers 1090-1096, au prévôt de l'église de Reims, Raoul le Verd, avait rappelé l'exemple de Marthe et de Marie et surtout celui

de la belle Rachel, plus aimée de son époux Jacob que Lia qui cependant lui donna des fils plus nombreux. Rachel, c'est la contemplation, Lia l'action : les fils de l'action sont plus nombreux que ceux de la contemplation, mais Joseph et Benjamin furent plus aimés de leur père que les fils de Lia.

D'autre part, les Coutumes rédigées par Gustave, cinquième prieur des Chartreux (1082-1136), exhortent dans leur dernier chapitre les frères à aimer la solitude. Parlant du procureur du monastère qui a la charge des choses temporelles, il dit qu'à l'exemple de Marthe, dont il remplit l'office, il doit s'occuper et s'inquiéter de beaucoup de choses, mais sans pour cela abandonner le silence et le repos contemplatif de la cellule.

Ces propos mystiques avaient en un écho certain parmi les chanoines de Saint-Amand.

M. Lavergne souligne l'intérêt de la thèse soutenue par M. J. Harmand dans l'étude qu'il consacre au sanctuaire de « la Motte du Ciar », en le rattachant à la famille architecturale du temple de Sanxay (Vienne), de notre Tour de Vésone dans son péribole et des vestiges de Saint-Révérien (Nièvre); le problème délicat des temples d'héroïsation en Gaule romaine se trouve du même coup abordé.

COMMUNICATIONS. — M. le Président se félicite de l'accroissement régulier de la collection de cartes postales, presque toutes antérieures à 1914.

Il exprime sa grande satisfaction d'avoir, par sa note sur la formation des prénoms en *ille*, provoqué un mouvement d'intérêt qui lui a valu un courrier abondant. Il remercie sincèrement tous ceux de nos membres qui par écrit ou oralement lui ont fourni de nouvelles formes prénominales : M<sup>mes</sup> Gardeau, Gendry, Lasserre, M<sup>lle</sup> Desbarats, MM. Borie-Duclaud, Delbrel, Lafosse, Lavergne, Pomarel, Secondat.

Certains correspondants, ajoute le D<sup>r</sup> Lafon, ont indiqué pour la Gironde et le Lot-et-Garonne, des formations analogues, mais avec d'autres suffixes : ce qui permettra d'utiles comparaisons.

L'article de M. Laborderie-Boulou sur l'étymologie de Rouffignac donne à M. Paul Saumagne l'occasion de préciser qu'il existe dans le canton de Sigoulès une commune du même nom, sur le territoire de laquelle se trouve la grotte de Fondanguillière, une des plus étendues du département. Notre collègue l'a longuement fouillée et la plupart des objets qu'elle a livrés se trouvent dans les vitrines du Musée du Tabac, à Bergerac.

Aux abords de la grotte passe la route n° 133, sous laquelle, au lieu dit Font de la Vie, existe une grande quantité de tuiles à rebord; le propriétaire, M. Royère, a trouvé en labourant une magnifique figurine en bronze représentant une tête de femme de profil, à la coiffure tenue par des bandelettes.

Près de cet endroit, a été également trouvé un pégaud rempli de monnaies romaines, on ne sait ce qu'il est devenu.

M. Lavergne observe qu'à côté des deux Rouffignac de la Dordogne, il y a celui de la Charente, canton de Montendre, et le Rouffigny de la Manche, où l'y est le substitut régulier de l'ac méridional.

A propos des fouilles actuellement en cours à l'abri Pataud, sous

la direction de préhistoriens U.S.A., M. Jean Bouchereau signale qu'à quelque vingt mètres de ce gisement, à l'abri sous roche de Morsodon ou de Croze de Tayac, d'importants résultats avaient été obtenus déjà en avril 1899, par le savant Emile Rivière.

Ayant su que deux archéologues suisses l'avaient précédé sur le terrain, il s'assura par une redevance du propriétaire, le droit de fouiller à son tour et la récolte d'ossements fossiles d'animaux (renne, chevreuil, cerf élaphe, bovidé), et de silex taillés fut d'une extraordinaire abondance. Quelques jours plus tard, Maurice Féaux découvrit dans le même gisement un bois de cervidé gravé d'un remarquable poisson. On se reportera pour plus de détails à *Association française pour l'avancement des Sciences*, 30<sup>e</sup> session, Ajaccio, 1901, communication d'E. Rivière, p. 756.

Les jeunes Jécistes de Montpon, en camp au Moustier, fouillant dans le terrain de M<sup>me</sup> Pagès, au Ruth, où se trouve la nécropole carolingienne prospectée par M. Secondat et l'abbé Glory en 1949, ont découvert une sixième tombe avec squelette et opéré le déblaiement général de tout cet ensemble funéraire. Le plan, les coupes et la photo que nous envoient les inventeurs par l'intermédiaire de M. l'abbé Jardel, seront reproduits dans le *Bulletin*.

Dans une étude très fouillée, M. André Jouanel, vice-président, s'attache à découvrir les motifs de la condamnation à la peine capitale prononcée par le Parlement de Bordeaux contre le lieutenant criminel de Bergerac, Jacques Loyseau (1650). Il montre que le châtiment dont fut frappé le magistrat, fils du célèbre chirurgien bergeracois, est sans lien avec les événements de la Fronde; les « crimes » dont il fut accusé et puni, furent surtout d'avoir été un « libertin » et de s'être attiré la malveillance des Récollets de Bergerac.

M. Géraud Lavergne rappelle que la salle de théâtre de Périgueux, démolie l'année dernière, œuvre de l'architecte Caloire avait été ouverte au public le jeudi 20 septembre 1838: son existence a donc été relativement courte.

« La partie la plus élégante du théâtre, note le *Mémorial de la Dordogne*, du 22 septembre, est assurément le foyer... les ornements y sont prodigués, et cependant il n'est ni chargé, ni lourd, ni prétentieux: au contraire, il est d'un goût exquis. »

Le journal décrit ensuite les peintures qu'avait exécutées, pour décorer le foyer, le jeune peintre périgourdin Jacques-Emile Lafon.

« Les portraits sont au nombre de huit; quatre auteurs et quatre acteurs. Les auteurs sont: Corneille, Molière, Quinault et Lully; les acteurs: Talma, Lekain, M<sup>lle</sup> Clairon et M<sup>lle</sup> Mars... »

« Corneille avec un manteau drapé à l'espagnol; Molière en robe de chambre, Lully et Quinault en costume de ville, Talma dans le rôle de Néron, Lekain dans celui d'Orosmane, M<sup>lle</sup> Clairon dans celui de Phèdre... M<sup>lle</sup> Mars... a un costume fort simple et une rose dans les cheveux... Ces bustes qui ne sont que de quelques lignes au-dessous de la grandeur naturelle sont peints sur des médaillons à fond d'or. »

L'artiste avait exécuté en plus quatre petits tableaux allégoriques: la Tragédie, la Comédie, la Musique et la Danse; celui de la Musique n'étant, paraît-il, qu'ébauché.

Pour la Comédie, le motif choisi par Lafon était la scène du *Malade*

*imaginaire*, dans laquelle Diafoirus présente son fils à Argan; la Tragédie était personnifiée par une scène de Cinna; deux danseurs espagnols, homme et femme, exécutant la cachucha, symbolisaient la Danse.

M. Lavergne pose encore une fois la question : « que sont devenues ces peintures du foyer du théâtre ? » Elles étaient toujours en place à l'époque où la municipalité a loué le théâtre à la Compagnie Palaud. Ont-elles été détruites ou dérobées ?

M. Marcel Secondat a retrouvé en place les polissoirs dits de la Bessède, qu'il vaudrait mieux appeler « du Bigounet »; il a pu les repérer exactement sur la carte de l'Etat-Major : à à proximité, venant du Camp de César, une rigole amenait le filet d'eau nécessaire à l'atelier de polissage.

Notre collègue indique à Bonarme un polissoir inédit à 6 rainures, du poids d'une tonne au moins, et un ensemble de blocs de pierre placés en cercle.

M. Secondat donne les raisons pour lesquelles l'itinéraire projeté de l'excursion archéologique du dimanche 21 septembre, après-midi, a dû être modifié. L'accès par car aux ruines de Commarque est trop difficile, voire impossible. A partir de la Roque-Saint-Christophe, on remontera donc la vallée de la Vézère jusqu'à Montignac, pour voir au passage Saint-Léon, Sergeac, Belcaire et Losse.

M. Delfaud met l'assemblée au courant du travail statistique qu'il a entrepris sur les cluzeaux. Il entre dans quelques détails sur la catégorie de ces excavations qui est représentée par les abris aériens de Goudaud, de la Roque-Saint-Christophe, etc.

M. Secondat trouve injustifié l'appellation de cluzeaux que leur donne M. Delfaud. Il montre qu'ils ne peuvent être confondus avec les souterrains-refuges classiques et qu'à l'encontre de ceux-ci, ils sont les seuls à pouvoir être datés approximativement.

M. Lavergne remarque en outre qu'il n'y a qu'avantage à adopter en cette matière la terminologie proposée par le grand préhistorien A. de Mortillet dans le questionnaire qu'il a rédigé en 1917 pour faciliter l'inventaire des cavités artificielles et dont l'essentiel se trouve reproduit dans le *Bulletin* de notre Société, t. XLIV, 1917, pp. 349-351.

*La Dinde aux truffes ou le don patriotique des Périgourdiens à l'Assemblée Nationale*, tel est le titre d'une plaquette in-8°, de 16 pages, imprimée S.L.N.d. mais probablement en 1790, dont nous entretient M. Joseph Saint-Martin.

Ce curieux pamphlet vise « la prophétesse du Périgord », Suzette Labrousse, alias Clotilde Suzanne Courcelles de Labrousse, née à Vanxains, le 8 mai 1747, morte à Paris en 1821.

Cette illuminée, qui eut son heure de célébrité durant la Révolution et dont le nom est inséparable de ceux de l'évêque constitutionnel Ponsard et de dom Gerle, est bien oubliée aujourd'hui malgré la biographie que lui a consacrée en 1886 l'abbé Christian Moreau. Notre collègue rappelle les principales étapes de sa vie, ses visions, ses discours, ses voyages, sa captivité à Rome, puis son retour sans gloire en France.

Le temps était passé où, fût-ce par badinage, les Périgourdiens offraient aux Parisiens une Pucelle quadragénaire seule capable de sauver la France, comme une nouvelle Jeanne d'Arc.

M. le Président fait une observation relative à dom Gerle : ce n'est pas lui qui est représenté dans le serment célèbre du Jeu de Paume.

M. Vaudou signale, au château du Puy-Saint-Astier, dont la propriétaire est M<sup>me</sup> Bertrand, une peinture sur toile collée sur bois (90 cm × 60 cm.) représentant « noble Poncet de Chancel, capitaine de L. hommes d'armes, tué à la bataille de Pavie (1525) et Françoise de La Porte du Puy-Saint-Astier », son épouse. Le couple, encore jeune, est figuré en buste (3/4) Poncet de Chancel est à gauche : sa coiffure est ornée de plumes, il porte collerette et pourpoint sombre; Françoise de la Porte, à droite, est nue-tête; elle a le visage arrondi, les cheveux roux. Au milieu du tableau se dresse une colonne sur le chapiteau de laquelle est posé un casque empanaché de plumes d'autruche de couleurs variées.

ADMISSION. — L'assemblée élit membre titulaire M. Pierre Guichard, retraité des cadres de la S.N.C.F., la Bicoque, par Couze-et-Saint-Front; présenté par MM. Peyrille père et fils.

*Le Secrétaire général,*

G. LAVERGNE

*Le Président,*

D' Ch. LAFON

## LETTRES D'UN "ULTRA" DE LA DORDOGNE (1817-1821)

---

Les lettres dont suivent des extraits ont pour auteur Étienne-Gédéon, marquis de Sanzillon, chef d'escadron de la gendarmerie royale à Périgueux, puis à Limoges <sup>1</sup>.

Le destinataire est le chevalier Caillebot de la Salle, maréchal de camp <sup>2</sup>, aide-de-camp de Monsieur, Frère du Roi Louis XVIII. Affecté quelques mois à l'état-major de la 20<sup>e</sup> division militaire à Périgueux, commandant le département de la Dordogne, cet officier supérieur avait vu ses fonctions supprimées par l'ordonnance royale du 7 mars 1817 et il était rentré à Paris, emportant avec lui les regrets de tous ceux qui avaient servi sous ses ordres <sup>3</sup> ou qui, comme le marquis de Sanzillon, s'honoraient d'être de ses vieux amis.

Entre ces deux frères d'armes des temps difficiles, l'échange de lettres, commencé aussitôt le retour du chevalier dans la capitale, se poursuivit avec plus ou moins de fréquence jusqu'en mars 1821, mais de toute évidence, le dossier conservé à la Société Historique et Archéologique du Périgord <sup>4</sup> n'est qu'une épave qui fait vivement regretter la perte du reste.

Au terme de cette correspondance, il y avait un peu plus de trois ans que le marquis de Sanzillon avait été muté dans le même grade à Limoges <sup>5</sup> où il commandait la compagnie de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne. Bien qu'à l'entendre il ne se plût pas dans sa nouvelle résidence et s'ennuyât même de servir, il n'ambitionnait pas moins de monter en grade et de succéder un jour ou l'autre, au colonel de la 11<sup>e</sup> légion. Aussi le voit-on revenir souvent à la charge auprès de son correspondant et grand protecteur pour recevoir l'avancement tant souhaité, et, la dernière fois, au départ du baron de Tassin, appelé au commandement de la 1<sup>re</sup> légion à Paris (15 mars 1820).

Ces préoccupations de carrière tiennent dans les lettres du marquis de Sanzillon une place qui peut sembler excessive et pourtant bien humaine: il avait souffert, il était pauvre et ses charges étaient lourdes. D'autres passages, moins nombreux, ont trait à des affaires de service: rapports parfois difficiles avec les deux ministères de la Police et de la Guerre, mutations dans

- 
1. De la branche cadette limousine, il était né à la Chabasserie, comm. de Ladignac (Hte-Vienne), le 20 novembre 1769. Il tenait au Périgord par sa mère, Marie Green de St-Marsault, et par sa femme, Rose de Captal de St-Martin, à qui appartenait le château de St-Jory-Lasbloux près d'Excideuil. Sous-lieutenant en 1815 aux gardes du corps de Monsieur, puis chef d'escadron du régiment de cuirassiers du Dauphin, il fut versé dans la gendarmerie et nommé en remplacement du chef d'escadron Combret de Marcellac à Périgueux. Cf. WOELMONT DE BRUMAGNE, *Notices généalogiques*, 1<sup>re</sup> série, Paris, 1923 p. 739.
  2. Ancienneté du 4 juin 1814.
  3. Voir l'ordre du jour de la division du 30 mars 1817, dans le *Bulletin du département de la Dordogne*, n<sup>o</sup> 66.
  4. *Bull. de la Soc.*, t. LXXXI, pp. 171 et 174 (séance de décembre 1954).
  5. Dans sa lettre du 19 novembre 1817, M. de Sanzillon écrit: « ...ne pouvant plus rester à Périgueux, c'est le comble du bonheur, de la faveur même, de me trouver placé à Limoges... » Sa première lettre de Limoges est du 25 février 1818.



le personnel de l'arme, inspections périodiques, à l'occasion desquelles le chef d'escadron juge sans bienveillance certains de ses subordonnés. Parfois aussi, lorsqu'il parvient à vaincre ses dispositions moroses, il se laisse aller à donner sur un ton qu'il veut badin, des nouvelles mondaines de la province où il se sent confiné. Ah ! qu'il envierait d'être, comme le chevalier de la Salle, dans l'antichambre des Grands !

Tout cela mériterait à peine une mention si, par ailleurs, le marquis de Sanzillon n'avait fait dans sa correspondance, la plus belle place aux événements politiques auxquels ses fonctions le mêlaient de près ou de loin. Il a un ton excellent, fait de clairvoyance réelle et de mâle franchise, lorsqu'il raconte à son regretté compagnon tout ce qui se passe en Dordogne depuis son départ, lorsqu'il le renseigne sur l'état des esprits et calcule les chances du nouveau régime, encore bien mal assuré.

En quelque circonstance que ce soit, le marquis de Sanzillon se range fermement parmi les « vieux soldats de la légitimité » ; comme eux, il s'alarme des mesures, jugées trop libérales, de Louis XVIII et de ses ministres. Par tempérament, il aime assez à jouer les Cassandre et parfois, il s'exalte jusqu'à prévoir comme fatals l'échec de la Restauration et la chute de la dynastie. L'événement n'a pas donné tort à cet Ultra sans faille, à qui de hautes protections permirent de terminer sa carrière comme colonel, à Paris, de la 1<sup>re</sup> légion de son arme : bien modeste récompense de son ombreuse fidélité à la branche aînée des Bourbon.

En septembre 1830, à la suite de la Révolution de Juillet, il se fit mettre en congé, mais il n'obtint la liquidation de sa retraite de colonel qu'en septembre 1834.

Le marquis de Sanzillon mourut veuf, au château de Saint-Jory-Lasbloux, le 8 mai 1839.

Géraud LAVERGNE.

Notre transcription a respecté la graphie et la ponctuation, souvent fantaisistes, de l'épistolier.

Périgueux ce 20 avril 1817

Mon cher Général

Nous avons eu ici un mouvement séditieux à Nontron <sup>7</sup>, le louscin a été sonné tant bien que mal. Un particulier, M<sup>r</sup> Tourny a eu son asyle violé, sa cave enfoncée et une barrique de vin bue. Le mauvais esprit de cette ville, l'audace qu'on a donnée aux malveillans, la destitution de M<sup>r</sup> de Monthureux <sup>8</sup> ont provoqué, sans qu'on

6. Dans l'*Annuaire royal* de 1821, il figure déjà comme chef d'escadron de la gendarmerie d'élite à Paris. En 1822, il est lieutenant colonel de la 1<sup>re</sup> légion, colonel en 1828. Nos remerciements à M. Decanter, directeur des Archives de la Hte-Vienne, à qui nous devons ces renseignements.

7. Sur ces troubles, voir le *Bull. du département*, n<sup>o</sup> 74 et G. ROCAL, *La seconde Restauration en Périgord, Angoulême*, 1956, pp. 71-73.

8. Préfet de la Dordogne du 8 décembre 1815 au 24 février 1817. Voir le *Bull. de la Soc.*, t. XLIX, 1922, p. 325 note 2.

puisse dire comment, cette insurrection. L'augmentation d'un liard par livre de pain en a été le prétexte. 11 personnes ont été arrêtées, deux sont en fuite. C'est la plus vile canaille qui toujours agitée par les nouvelles les plus mensongères, constamment inquiétée par les craintes les plus absurdes que répandent sans cesse les mêmes hommes, se porte insensiblement à des excès sans qu'on puisse remonter juridiquement à la cause première, quoiqu'on la devine bien. C'est ainsi, que dans cette circonstance trois ou quatre imbécilles furieux seront guillotins tandis que d'autres plus coupables assis derrière la Charte d'où ils font mouvoir ces Arlequins et ces Paillasses sans que ceux-cy puissent dire qui les agite, resteront tranquilles spectateurs du supplice de leurs mannequins. Voilà la conséquence de ces idées libérales poussées trop loin. La plus grande justice et la plus grande sévérité en même tems, mon cher Général; remplir les places d'hommes dévoués qui ont fait leurs preuves et donné des garanties; oublier toutes les erreurs, pardonner indistinctement à tout le monde, ce qui n'est pas récompenser; marcher désormais dans la voie de la justice, rétablir sa religion en donnant un peu plus que du pain à ses ministres, ou du moins en ne continuant pas leur sacrilège spoliation; une grande vigilance, l'œil à tout car il faut avec des hommes aussi généralement corrompus qui ne croient qu'aux avantages presens, sans rien espérer ni craindre de l'avenir; voilà, mon cher Général, ce que nous nous sommes dit cent fois, ce que nous dirions vraisemblablement encore, si la fatalité qui semble présider à nos destinées ne nous avait encore séparé.

Notre nouveau Préfet<sup>9</sup> a trompé les espérances des malheureux gens. Il marche dans la bonne voie et j'en suis personnellement très content. Je lui ai parlé avec une grande franchise lors de l'insurrection de Nontron. Je lui ai dit que cet événement, malheureux en lui-même, était heureux pour lui en ce qu'il lui donnoit l'occasion de prouver au Département ce qu'il étoit en effet, ce que je n'avois jamais douté qu'il fût, mais ce dont tout le monde n'étoit pas assez persuadé. Il seroit trop long de vous rendre un compte détaillé de cette conversation, seulement le résultat a été tout à son avantage. Les mesures les plus énergiques et les plus promptes ont été prises et adoptées sans hésitation et en cela M<sup>r</sup> le Préfet a mis un zèle égal au notre. Il vouloit même se rendre en personne à Nontron et je l'en ai dissuadé en lui disant que si cette rébellion prenoit un caractère plus allarmant, n'y en voyant encore aucun, nous irions sur les lieux ensemble. En effet ce mouvement n'a eu aucune suite. Nontron a tremblé au 1<sup>er</sup> développement de forces. Si les gendarmes n'eussent pas été ce jour-là à la correspondance, peut-être cette

9. Pépin de Bellisle, venant de la Creuse, installé le 23 mars 1817 (Même Bull., p. 135, note 1).

petite force eût-elle suffi dès le principe à comprimer les mécontents qu'un mauvais calcul du Sous Préfet a peut-être déterminé à la révolte. Voilà comment.

Le bled s'étoit vendu fort cher huit jours auparavant, cette hausse nécessitoit une augmentation de deux liards par livre de pain. Le Sous Préfet <sup>10</sup> trouva cette augmentation considérable quoique la trouvant juste. Il décida le Maire <sup>11</sup> à ne pas changer le prix du pain jusqu'au marché suivant, où le bled reprit sa valeur ordinaire, et même diminua un peu. Alors M<sup>r</sup> le Sous Préfet, de concert avec la Municipalité, augmenta seulement d'un liard le prix de la livre de pain et cela pour dédomager les boulangers de la perte qu'ils avoient du nécessairement éprouver dans la semaine, en continuant toujours, malgré l'augmentation, de donner leur pain au même prix. Joignez à cela que, dans cette semaine, le fils du Maire de Nontron qui a du bien dans l'Angoumois avoit vendu une assez grande quantité de bled à des boulangers de Nontron et qu'à raison de la mesure, il paroissoit l'avoir vendu 3 l. plus cher qu'il ne se vendoit dans cette petite ville, quoiqu'il le vendit réellement un franc au dessous du cours. Il n'en fallut pas davantage pour porter à la révolte une populace déjà aigrie et pour demander la tête du Maire en disant : « Quoi ! on augmente le pain quand le bled diminue, le fils du Maire vend son bled 3 l. au dessus du cours, il est clair que pour faire vendre ce bled aussi cher le Maire a promis aux boulangers de hausser la taxe, etc... »

Vous jugez, mon cher Général, combien tous ces incidens ont prêté secours aux malveillans et combien il leur a été facile de pousser ces imbécilles à faire des sottises. Du reste, tout est parfaitement tranquille, malgré l'arrogance de ces misérables qui ont fêté partout indirectement la rentrée de Buonaparte en faisant des banquets le lundi et le mardi de Pâques, jours mémorables en Périgord par la reception officielle de la nouvelle de l'entrée de Buonaparte dans Paris. Marsac <sup>12</sup> a revu 41 de ces Messieurs, Sarlat plus de 50, mais Sarlat plus recherché et plus galant que Périgueux avoit invité beaucoup de femmes. Cette joyeuse assemblée est rentrée en ville en traversant la place, chaque homme ayant une dame sous le bras. Seulement M<sup>r</sup> Lafont, exilé et envoyé à Moulins; M<sup>r</sup> Holier <sup>13</sup>, ex-capitaine, beau-frère du général Fournier, mis en surveillance dans le tems, marchaient au centre de la colonne, se donnant le bras l'un à l'autre et se faisant remarquer par la place qu'ils occupoient et par cette espèce de singularité d'être les seuls hommes

10. Le chevalier de Courssou.

11. Bussac père.

12. Marsac, cant. et arr. de Périgueux. — Une réunion analogue y avoit eu lieu en 1816 (ROCAL, *op. cit.*, pp. 33-34).

13. Le fameux Fournier-Sarlovèze.

qui marchassent ainsi ensemble l'un à côté de l'autre, espèce de triomphe et d'hommage qu'on rendoit à deux victimes du despotisme de M<sup>r</sup> de Monthureux. Ensuite bal toute la nuit composée à l'avenant. A Excideuil repas festin et bal donné par M<sup>r</sup> l'ex-colonel Bugeaud <sup>14</sup> qui, s'il n'a aucune mauvaise intention, n'a pas été heureux en choisissant un tel jour. Tous ces piqueniques, peu dangereux par leurs effets prouvent seulement combien ce qu'on avoit lieu d'attendre de l'indulgence et de la bonté est illusoire, ils entretiennent ce feu sacré qui couve toujours et menace, si on ne le surveille pas, sans cesse, d'incendier de nouveau l'Europe.

Adieu mon cher Général. Que n'est-ce donc à revoir ! Je ne croyois pas, en partant de Paris avec vous que ce fut pour être séparés aussi promptement.

.....

Périgueux ce 17 juin 1817

### Mon Général,

J'ai été extrêmement sensible aux reproches aimables que m'a fait M<sup>r</sup> Berthier <sup>15</sup> de votre part sur ce que je ne vous écrivois pas, je vous remercie d'avoir bien voulu vous en apercevoir; n'y ayant rien de remarquable dans l'ancien département que vous commandiez, je ne me pressois pas de vous donner de mes nouvelles. J'aurois désiré vous apprendre quelque chose et je craignois bien de vous en apprendre que trop, le bled augmentant chaque jour et les inquiétudes sur les subsistances croissant de plus en plus. Heureusement nous en serons quitte pour l'affaire de Nontron, la récolte qui avance à grands pas, l'orge que l'on coupe, le seigle qui le sera dans huit jours, un beau temps les apparences d'une assez belle moisson en tranquilisant l'imagination, nous donnent la certitude pour ainsi dire de plus grand calme; la Corrèze n'offre pas tout à fait la même sécurité .....

.....

Je suis toujours fort content de M<sup>r</sup> de Bellisle <sup>16</sup>, c'est un jeune homme honnête, attaché au Gouvernement, voulant le bien,

14. Voir R. VILLEPELET, *Le Colonel Bugeaud et les demi-solde dans la Dordogne*, dans le *Bull. de la Soc.*, t. LIII, 1926, pp. 110-124, et ROGAL, *op. cit.*, pp. 35-36.

15. Le lieutenant colonel de Berthier-Bizy, chef de l'état major de la 20<sup>me</sup> division, sous les ordres du général d'Armagnac. De noblesse nivernaise, sa famille figure dans CHAIX D'EST ANGE, *Dictionnaire des familles françaises*, t. IV (EUREUX, 1905), pp. 110-112.

16. Le nouveau préfet.

mais plein d'illusions, croyant les hommes meilleurs qu'ils ne le sont en effet, ne doutant pas qu'en étant bon, juste, modéré et indulgent, on ne puisse même ramener tous les ennemis du Roi par le raisonnement, comme si cette espèce d'hommes foudroie sa haine sur quelque raison; il ne sait pas assez ce que l'amour-propre, la honte d'une mauvaise conduite, l'amour de l'argent, le regret des places et les passions jettent de trouble et d'aveuglement dans nos petites têtes, les cœurs les plus droits ne sont pas même à l'abri de cette influence et c'est ainsi, hélas ! que nos philosophes, nos philanthropes de 89 ont perdu la France et l'Europe. Pourquoi des événements aussi funestes et aussi remarquables ? Pourquoi donc vieillir au milieu des révolutions, si des bouleversements de cette nature n'apprennent rien et nous laissent toujours dans la même inexpérience ?

.....

Périgueux le 23 juillet 1817

#### Mon Général

Notre département qui vous regrette toujours et parle sans cesse de vous avec le plus grand intérêt, jouit de la plus grande tranquillité malgré les bavardages, les nouvelles pitoyables qui circulent comme de votre tems.

Un événement bien peu important par lui-même dont la nature porte cependant à la réflexion a fait peu de bruit dans nos parages. Chalupt, faisant les fonctions de brigadier à Excideuil, en l'absence de Garnier qui est aux eaux de Barèges <sup>17</sup>, a arrêté le 28 juin un officier à demi solde qu'il avoit rencontré en uniforme près de Peyzac <sup>18</sup> avec une cocarde tricolor à son schako, assez maladroitement masquée. Il se nomme Lavielle <sup>19</sup>, est âgé de 23 ans et servoit dans le 15<sup>me</sup> Léger. Il s'en fait gloire de n'avoir jamais quitté cette cocarde et a protesté hautement en face des gendarmes de son amour et de son entier dévouement en la personne de l'Empereur. Il a soutenu ici devant M<sup>r</sup> Bonhor <sup>20</sup> ce caractère insolent et a fait parade des mêmes sentimens. Cette folie de la part d'un

17. Barèges, comm. de Betpouey, arr. d'Argelès (Htes-Pyrénées).

18. Payzac, comm. du cant. de Lanouille, arr. de Nontron. — Le procès verbal d'arrestation est du 27 et non du 28 juin.

19. Lavielle, prénommé Franc, — Voir aux Archives dép. de la Dordogne, U 14, Tribunal de Nontron, Correctionnel, liasse 2 de 1817, le dossier de cette affaire auquel est attachée la cocarde tricolore, pièce à conviction.

20. Bonhore. — Sur ce magistrat, voir le *Bull. de la Soc.*, t. LXXXIII, 1956, pp. 65-76.

homme qui, connu à Lubersac<sup>21</sup> sous les plus mauvais rapports, n'avoit cependant encore donné aucune prise contre lui, prouve les espérances de ces ennemis du Gouvernement qui trompés, soit par leurs correspondances, soit par leurs désirs, se croient sûrs du succès de leur parti et affrontent avec connoissance de cause la loi du 19 novembre<sup>22</sup> pour se faire remarquer et tirer dans peu un avantage de cette audace par une récompense hors de proportion avec la peine du moment. C'est au moins, si ces hommes ne sont pas tout-à-fait fols, la seule induction qu'on puisse, ce semble, tirer d'une conduite aussi extravagante. Ce jeune insensé, dont on fail ici un héros, a été conduit de Périgueux à Nontron où le tribunal s'est récusé en disant qu'il devoit être renvoyé à ses juges naturels, à Tulle; je ne sais si cette décision, contre laquelle le Procureur du Roi réclame, sera approuvée et confirmée par M<sup>r</sup> le Procureur général de Bordeaux<sup>23</sup>.

Je ne suis pas étonné, mon Général, que tout le monde ne pense pas tout-à-fait comme moi sur quelques démonstrations faites ici, je dirai plus, sur quelques faits qui ont dû étonner les personnes qui ne veulent pas, je ne dirai pas se rendre, mais même pactiser; il ne faut pas même croire dans toute son étendue ce que je vous écris moi-même, il faut aussi un peu me deviner. Ce qui pouvoit se dire tout haut dans un tems peut à peine se dire dans un autre tout bas à l'oreille et, sans vouloir accuser personne, il faut malgré soi avoir un peu de méfiance; les changements ne sont pas rares et, malgré cela, il en est toujours qui étonnent.

M<sup>r</sup> de Bellisle dont la santé est toujours languissante prend enfin le parti d'aller aux Eaux Bonne<sup>24</sup>. Il part sous trois ou quatre jours. Son absence durera six semaines. La convocation des collèges électoraux lui donnera plus ou moins de tems, car il a trop de zèle, trop de dévouement, un trop grand désir d'être où il doit, pour ne pas, même aux dépens de sa santé, se trouver ici dans un moment où sa présence sera si nécessaire. Je crains cependant malgré tout que M<sup>rs</sup> Verneilh<sup>25</sup> et Biran<sup>26</sup> qu'il voudroit voir nommer à la Chambre des députés ne le soient peut être pas. Presque toujours d'accord avec lui, je n'ai pu me rendre, cette fois même aux très

21. Lubersac, ch.-l. de cant., arr. de Brive (Corrèze). — Son père était chirurgien dans cette localité et rallié, semble-t-il, au régime.

22. Loi du 9 et non du 19 novembre 1815 sur les cris séditieux.

23. Le juge d'instruction de Nontron faisant droit à la demande de Lavialle ordonna son renvoi devant le tribunal de Brive (19 juillet 1817), mais le procureur du roi s'y montra opposé et le conflit entre les deux magistrats fit l'objet d'un arrêt de la Chambre des mises en accusation de Bordeaux (16 août) qui reconnut la compétence du tribunal de Nontron. Celui-ci condamna Lavialle à 3 mois de prison, 50 francs d'amende et aux dépens, le 11 septembre 1817 (Dossier précité).

24. Les Eaux-Bonnes, comm., cant. de Laruns, arr. d'Oloron (Htes-Pyrénées).

25. Joseph de Verneilh-Puyraseau, député de la Dordogne en 1815.

26. Pierre-François-Marie Maine de Biran, également député de la Dordogne durant les Cent Jours et en 1815.

bonnes raisons qu'il donne en faveur du 1<sup>er</sup> et je ne sais par quelle fatalité, il faudra encore que ce soit vraisemblablement les quatre mêmes <sup>27</sup>. J'en juge par tout ce qu'on me rapporte et par le rapprochement que des hommes du parti cherchent déjà, dit-on, à opérer, en parlant de sacrifices et mêlant aux noms Verneilh et Biran ceux de Mirandol et Meynard. Au surplus, je ne sais jusqu'à quel point tout cela est exact, ce sont des choses dont mon état ne me permet guères de me mêler. Avec l'honorable titre cependant d'électeur je me bornerai à voter en mon âme et conscience, ne voulant influencer qui que ce soit, personne également ne m'influencera. Un honnête homme ne doit jamais mettre de complaisance dans son vote.

Vous savez que Chameroi a été replacé dans les bureaux de la Préfecture, Noël à Excideuil est rentré dans sa classe. C'est le magister du canton. Ces petites concessions utiles ont effarouché bien des gens trop prévenus. Cependant une affaire d'une toute autre importance malgré l'ordre du Ministre est restée inachevée, vous la connaissez et je vous étonnerai bien quand je vous dirai que c'est peut être un mal. Linars et Laborie n'ont pas été heureux <sup>28</sup> malgré de hautes protections, ils n'ont pu réussir. Vous savez combien je les regrette.

Le 19 août

M de Bel <sup>29</sup> est parti pour les eaux Bonnes comme vous savez. Il sera de retour au commencement de 7<sup>bre</sup> voulant à tout prix se trouver à la réunion du Collège électoral du Dép<sup>t</sup>. Je suis sûr qu'il exercera toute l'influence que donne sa place, son talent, son esprit, car il en a beaucoup, et sous ce rapport c'est peut être un des hommes les plus capables pour ramener à son opinion les hommes peu expérimentés. Il discute fort bien, raisonne d'une manière séduisante, est pénétré de la vérité et de la justice de la cause qu'il défend et généralement parlant, hors les vieux routiers en révolution, il doit entraîner beaucoup de monde. Malgré tout, on croit ici qu'il pourroit être déçu, ceci est cependant un problème. Quant à

<sup>27</sup> Meynard, Chilhaud de la Rigaudie, Du Cheyron du Pavillon et de Mirandol furent réélus en septembre 1816, Maine de Biran écarté.

<sup>28</sup> Sur cette affaire, voir R. VILLEPELET, *Cercles et journaux périgourdiens d'autrefois*, dans le *Bull. de la Soc.*, t. LI, 1924, pp. 126-127; — *Contribution à l'histoire de la presse en Dordogne au XIX<sup>e</sup> siècle*, même *Bull.*, t. LXIII, 1936, p. 217; — et ROCAL, *op. cit.*, pp. 33, 105-106.

<sup>29</sup> M. de Bellisle.

moi pas plus qu'à M<sup>r</sup> d'Abzac <sup>30</sup> et M<sup>r</sup> de Beaumont <sup>31</sup> il n'a ouvert la bouche sur cette matière. M<sup>r</sup> de Berthier paroît être le seul qui ait sa confiance. J'ai eu seulement avec lui une petite discussion chez M<sup>de</sup> Dambois <sup>32</sup> qui a duré une demi heure. Je défendois les intentions de la Chambre de 1815 qu'il attaquoit sans ménagement. Nous ne nous sommes convaincus ni l'un ni l'autre. Cela n'est pas étonnant de ma part, mais il a du l'être pour lui de rencontrer un rebelle à ses séduisantes paroles. Je suis loin de penser comme M<sup>r</sup> de B<sup>erthier</sup> en matière de constitution, de représentation, de balances des pouvoirs, de politique en un mot. Nous voyons les choses un peu différemment mais cela ne m'empêche pas de voir l'homme, de juger ses intentions, je les crois droites. Je le compare à nos jeunes gens marquans de 1789, aux Lameth, Clermont Tonnerre etc., à coup sur ces hommes là ne vouloient point la ruine de la Monarchie. C'est un jeune homme plein d'illusions, ayans d'autres idées que la plus part de nous sur les moyens à employer pour terminer cette malheureuse révolution et donner à la France une splendeur nouvelle. Je ne les aurois pas choisi parseeque militaire et simple particulier je ne connois que l'honneur. Peut être quoique ces moyens répugnent un peu à ce sentiment et même à la justice, il n'est pas à dire pour cela qu'en politique et dans des tems hors de toute règle, ils soient les plus mauvais. Seulement il est à regretter qu'on soit obligé de s'en servir. Bref, mon Général, de beaucoup d'hommes en place que vous avez laissé, vous en trouveriez bien quelques uns de différens. Si M<sup>r</sup> d'Abzac qui est l'honneur et la délicatesse même va à Paris comme il en a le projet, vous pourrez apprendre de lui l'état des choses...

.....  
Ce 20

.....  
Ne m'oubliez pas auprès de M<sup>r</sup> de Monthureux auquel tous les gens bien pensans pensent toujours avec intérêt particulièrement dans l'arrondissement de Bergerac <sup>34</sup>.

.....  
Périgueux le 24 aoust 1817

.....  
Je viens de recevoir un programme trop curieux pour ne pas

30. Le marquis d'Abzac de La Douze, député à la Chambre introuvable.

31. Le vicomte Christophe de Beaumont qui sera député de la Dordogne en 1824.

32. De Méredieu d'Ambois.

33. M. de Bellisle, à ce qu'il semble.

34. Voir note 8 et *Bull. de la Soc.*, t. XLV, 1918, p. 491.



vous en copier une partie. C'est l'ouvrage de M<sup>r</sup> Ducluzeau <sup>35</sup> remplaçant le maire absent. Vous y reconnoîtrez les sentiments, les principes de tous ces royalistes nouveaux sur lesquels on fonde la prospérité de la France nouvelle. Au surplus, malgré tout ce qu'on en peut dire, c'est une œuvre complètement ridicule et je ne vous l'envoie que pour vous divertir.

« Lorsque le sol de la Patrie, toujours arrosé de sang et de larmes, pendant des guerres qui dévorèrent plusieurs générations, promet de réparer nos pertes sous l'égide d'une paix protectrice; lorsque le meilleur des Rois appelé comme un nouveau Numa <sup>36</sup> au milieu d'une nation généreuse qui remet entre ses mains le lourd fardeau de la Couronne, consacre tous les momens de sa vie à procurer le bonheur de ses sujets; lorsque des lois mûries dans les conseils de la sagesse, des transactions politiques avec les divers souverains des puissances étrangères fondent la liberté civile sur des bases inébranlables, portent l'espoir dans les familles, éteignent pour jamais les flambeaux de la discorde, assurent le repos et la gloire de la Nation, le peuple de cette cité n'a su être indifférent à tant de bienfaits. Le bonheur présent s'est encore embelli de l'espérance de l'avenir. Ivres d'une joie qu'aucun souvenir, aucune crainte ne viennent altérer, pour faire éclater leurs transports, les citoyens de cette commune n'attendoient que cet instant solennel qui fut pour tous les François une fête de famille etc... »

.....

Périgueux le 10 7<sup>bre</sup> 1817

Mon Général

.....

Je viens de Planchet <sup>37</sup> voir M. de la R... <sup>38</sup> M<sup>r</sup> d'Ab. <sup>39</sup> m'a donné une place dans sa voiture. Je ne conçois pas qu'on s'acharne ainsi contre un brave homme, la loyauté, la probité même, un aussi sincère ami du Roi que de la France. Vous connaissez tous les propos tenus par M<sup>r</sup> de B. Ils sont affreux, je le dirois au Roi lui-même, comment oser dire qu'en nommant les quatre anciens députés, c'est se mettre en état de *rebellion*, c'est encourir la peine d'un tel crime, c'est s'exposer à voir doubler ses impositions, que c'est

35. Deuxième adjoint au maire de Périgueux.

36. Numa Pompilius, second roi légendaire de Rome.

37. Planchet, ham., comm. de Coulounieix, cant. de Périgueux, où M. Chilhaud de la Rigaudie avait sa maison de campagne.

38. Lire la Rigaudie.

39. Lire d'Abzac.

même se compromettre sans avantage pour ces députés parcequ'à Paris, ils seront honnis, méprisés, éprouveront de grands désagrémens. Menacer toutes les autorités, annoncer la presque certitude de nos changemens ou destitutions, si nous prouvons par la nomination de tout ce que nous avons de plus dévoué au Roi, de plus moral, de mieux pensant, nôtre peu d'influence, que Sa Majesté a suffisamment fait connaître son désir par le choix de ses présidens, que si les autorités aidées de ce puissant moyen de *la volonté du Roi, le nom du Roi*, ne peuvent rien gagner, où ces autorités sont nulles, tout à fait incapables par conséquent doivent être changées où elles contrarient secrètement le vœu du monarque et méritent au moins la même peine... Je n'ai malheureusement pas le tems de vous rendre tous les détails de plusieurs conversations faites à dessein et tenues avec l'intention qu'elles ne restent pas secrètes. La plus curieuse, celle qui donne incontestablement à son auteur, si toutefois elle est vraie, le droit d'une place à Charenton, c'est la réponse prétendue faite au Roi lorsque ce Prince témoignoit à M<sup>r</sup> de B<sup>41</sup> le doute où il étoit de l'envoyer présider le Collège électoral soit à P.<sup>42</sup> soit dans tout autre dépt lui disant que peut être envoyant un très grand seigneur à Per....., un homme de la province qui en imposat par son nom, sa fortune, sa place etc. peut être pourroit il ramener davantage les esprits vers des choix différens à ceux des deux dernières années, etc. que M<sup>r</sup> de B. répondit alors à Sa Majesté : *Sire, soyez tranquille, envoyez moi à Per., je vous réponds de tout.* Ces moyens là, où je me trompe bien, ne réussiront gueres, néanmoins il est possible que M<sup>r</sup> M.<sup>43</sup> soit nommé avec ses 3 confreres par et avec l'aide des jaco... les royalistes sont, je crois, les plus nombreux, les libéraux, modérés ministériels, comme on voudra les appeler viennent ensuite en nombre un peu supérieur mais à peu près égal aux jacob...<sup>44</sup> Nul doute que réunis ils ne l'emportent, mais pour peu qu'il y ait scission, les quatre anciens passent. C'est au moins ce que me donnent lieu de penser les diverses observations que j'aie faites d'après tout ce que j'ai entendu dire.

---

40. Qui cache l'initiale ?

41. Même interrogation.

42. Lire Périgneux.

43. Maine de Biran. Les « confrères » paraissent être de Verneilh, Chillaud et Meynard (J. LASSAIGNE, *Maine de Biran, homme politique*, p. 146).

44. Lire Jacobins.

Ce 25 7<sup>bre</sup> 1817

Mon Général

Tout ce qui se passe est triste et effrayant. Vous connoissez peut être les quatre députés de la Dordogne <sup>45</sup>. Les voici Biran Maine, c'est ainsi qu'il a signé en arrivant, aujourd'hui qu'il est nommé, il se signe le chevalier Maine de Biran, Laval petit homme de fort mauvaise mine, vraie caricature de députés, que vous verrez bientôt au coin des rues à Paris, mais brave homme, jouissant d'une bonne réputation, peu convenable cependant à représenter le Dép<sup>t</sup> dans des circonstances semblables, Verneilh ex député du Champ de Mai et des Cent Jours. Barbari Langlade maire d'Excideuil idem. Les vrais et sincères amis du Roi se sont très bien entendus, ils n'ont pas varié mais la réunion des libéraux avec les ultra libéraux, c'est ainsi que M<sup>r</sup> Verneilh les nomme, s'étant opérée, ce parti s'est trouvé avoir 530 voix contre l'autre qui en avoit seulement 416 total 946 à 960 nombre de tous les électeurs sur 1460 qu'ils devoient être. Je ne vous parlerai pas de toutes les manœuvres, de toutes les intrigues qui ont eu lieu; M<sup>r</sup> Berthier de Bizy <sup>46</sup> qui vous verra bientôt et que nous regretterons sincèrement vous racontera tout ce qui s'est passé. Il serait trop long et trop fastidieux d'écrire toutes ces manigances. Je vous fais cependant passer des vers qui vous amuseront <sup>47</sup>. Ils sont néanmoins trop méchants; je ne vous les adresse que parceque vous connoissez les personnages, je n'aurois jamais cru qu'il y eut en Périgord des poètes de cette force et surtout de ce mordant, car ces vers emportent la pièce, ils sont vraiment d'un endiablé.

.....

Vous savez ou ne savez pas que M<sup>r</sup> de Broglie <sup>48</sup> logé chez Michelet <sup>49</sup> son conseil de guerre fini a été prendre un appartement chez le préfet où il est encore dans ce moment je crois s'il n'est pas parti ce matin. Il y a passé une dizaine de jours peut être même davantage dans un tems où on sembloit devoir fuir notre ville.

45. Sur les élections législatives des 20-22 septembre, voir le *Bull. du département* de 1817, n<sup>os</sup> 91 et 92; — ROCAT, *op. cit.*, pp. 75-78 et J. LASSAIGNE, *op. cit.*, pp. 152-154.

46. Voir note 15. — Le chef d'escadron de Sainte-Terre le remplaçait à l'état-major.

47. Cette poésie satirique manque au dossier.

48. Le comte de Broglie, commandant la subdivision d'Angoulême.

49. Michelet, le fameux traiteur de la rue Limogeanne.

Ce 1<sup>r</sup> octobre 1817

Mon cher Général

Vous allez revoir M<sup>r</sup> de Bert..., <sup>50</sup> il nous a quitté ce matin. C'est ainsi qu'on nous déchire, qu'on nous arrache membre par membre et que nous nous en allons par lambeaux. C'est une terrible chose que cette fièvre lente qui mine notre pauvre corps et vous n'y avez pas voulu appliquer les cantarides. Je l'espérois bien cependant et quoiqu'on en dise, c'étoit peut être le seul remède salulaire propre à nous tirer de cet assoupissement mortel et par une violente secousse nous faire retrouver quelques forces pour triompher du mal. Voilà, mon cher Général, quel était mon espoir, il faut cependant ne pas perdre courage, la Providence, dit-on, n'abandonne jamais les siens.

Je ne vous parlerai pas de tout ce qui s'est passé dans nos élections. Ce que j'y ai vu est au-dessus de mon intelligence, je ne pourrois donc que vous rendre très mal ce que j'ai si peu compris. M<sup>r</sup> de Bert... <sup>50</sup> vous rendra compte de tout cela à merveille parsee qu'il est capable et qu'il lui est donné d'exprimer parfaitement ce qu'il sent si bien.

.....  
 J'aurois voulu vous envoyer le mariage du M. avec les Jaco... <sup>51</sup> On dit que cet épithalame est fort drôle. Je n'ai pu encore me le procurer. J'espère que vous avez souri à la lecture de nos nouvelles productions que je vous ai expédié bien fraîches. Le bon sens d'un Périgourdin lancé au milieu des électeurs quoique sans résultat, étoit aussi frappant que gai. Bert. <sup>50</sup> pourra vous en parler. Il doit le savoir par cœur.

.....  
 Limoges ce 25 février 1818

Il y a bien longtemps, mon cher Général, que je désirois vous écrire. Des affaires par dessus la tête, faisant ma besogne seul, ne voulant point de secrétaire, si ce n'est dans les cas extraordinaires de signalements ou circulaires dont j'envoye faire des copies chez le quartier-maître, ont seules retardé ainsi l'exécution d'un projet auquel je tenois beaucoup. J'aurais même voulu charger de ma

50. De Berthier-Bizy.

51. Ce pamphlet nous demeure inconnu. Lire Jacobins.

lettre le marquis d'Abzac qui a diné avec moi hier et que vous verrez dimanche ou lundi à Paris, mais l'évasion de 4 prisonniers de la maison de justice de cette ville y a encore mis obstacle.

Je suis parti comme vous devez croire avec beaucoup de regret de Périgueux et quoique je ne puisse pas me plaindre de ma nouvelle résidence, j'y trouve peu de personnes avec lesquelles je sois à mon aise et je vous avoue que je ne serois pas fâché de m'en retourner chez moi. Je m'ennuie de servir et si je n'avais pas quatre enfants <sup>54</sup> dont l'éducation est à peine commencée et que je puisse même obtenir la retraite de mon grade, je demanderois mon remplacement; la nécessité fait aujourd'hui ce que je faisais avec tant de goût lorsque j'avois le bonheur de servir sous vos ordres, mais on nous isole trop, on nous calomnie trop, on nous bourre alors que nous faisons tout ce qu'il est possible pour bien servir le Roi. Qu'il trouve hélas ! des sujets plus fidèles ! Malheureux prince ! d'être ainsi abusé et de croire qu'il peut y avoir des hommes plus dévoués, plus sincèrement attachés à sa personne et à sa Maison.

Sans vouloir me permettre de raisonner sur tout ce qui se passe, mon devoir aussi bien que mes faibles lumières me le défendent, je n'en suis pas moins effrayé des malheurs qui nous menacent. Je ne pressens point ainsi l'avenir par moi-même, je n'en suis pas capable, mais quand je vois des hommes d'un aussi grand talent, d'une aussi grande probité, les Villèle, les Bonald, les Corbières, les Fitzjames, les Chateaubriant, les Benoist, les Causans, les Salabery, les Marcellus, les Fievée et tant d'autres qu'il serait trop long de nommer, être épouvantés du système suivi par le Gouvernement actuel, je vous avoue que je tremble de tous mes membres. Malheureux pays ! La main de Dieu semble se retirer de toi et retracer pour toi ces mots terribles expliqués par Daniel à Balthazar <sup>55</sup>.

Limoges <sup>54</sup>,

Il y a bien longtemps, mon cher Général, que je n'ai eu l'honneur de vous écrire. J'avois si peu de choses agréables à vous communiquer et tant d'occupations forcées d'un autre côté que je renvoyois toujours à des moments plus libres et à des circonstances plus heureuses le plaisir de vous demander de vos nouvelles. J'en

54. La date manque.

52. Toutes des filles, devenues plus tard M<sup>mes</sup> de Coustin de Masnadaux, d'Aix, de Ceizac et de Thomasson de St-Pierre.

53. Maué, Thécel, Pharés.

avois par toutes vos connaissances venant de Paris. Vous croyez bien qu'il n'en passait pas une sans que je m'empressâsse de leur parler de vous. M<sup>r</sup> d'Abzac, M<sup>de</sup> Maynard Cosme en dernier lieu m'avoient rappelé des souvenirs bien doux en reportant mes idées sur les tems où vous commandiez à Périgueux. Que d'évenemens sont arrivés depuis qui ont ajouté à ces regrets. Je pleure des larmes de sang, quand je vois nos princes si indignement calomniés, perdus dans l'opinion publique, vous ne vous en faites pas d'idée. Par quelle fatalité rend-on donc si peu de justice à une famille aussi recommandable par ses vertus, ses rares qualités, sa sollicitude et son amour pour les François ! C'en est au point que si des mesures énergiques ne sont pas prises pour arrêter ces misérables pamphlétaires, cette espèce d'association malfaisante, puissante parcequ'on le veut bien, qui par tout ce qui se passe sembleroit exister et commander pour ainsi dire d'un bout de l'Europe à l'autre, nous sommes encore assez jeunes pour nous retrouver avec eux dans la terre d'exil et voir la malheureuse famille des Bourbons s'éteindre comme celle des Stuart....

.....

Si on n'est pas révolté de l'ingratitude témoignée si manifestement au Roi par les nominations scandaleuses <sup>55</sup> qui viennent d'avoir lieu, il ne nous reste plus, comme Cæsar, qu'à nous couvrir la tête et attendre le coup mortel...

.....

Toutes ces intrigues, toutes ces manœuvres, ces machinations infernales me rappellent la marche tenue au commencement de nôtre exécration Révolution qui sera donc éternelle ! On avoit l'air d'adorer le Roi et sa malheureuse, sa magnanime et vertueuse épouse était en but (sic) à tous les outrages. Elle sacrifioit, disait-on, la Nation françoise à la Maison d'Autriche, lui versoit à pleines mains les trésors de l'Etat, en un mot, quelles calomnies affreuses et épouvantables n'a-t-on pas répandu contre cette infortunée princesse pour lui faire perdre l'estime et l'amour des François qu'elle méritoit si bien ! Faut-il que tant de malheurs et tant de crimes soient perdus pour nous et que sans expérience comme au premier jour nous soyons aussi aveugles ?

.....

Qu'est devenu Berthier ? Quel dommage qu'un officier aussi distingué, aussi attaché au Roi et à la légitimité perde ainsi dans

55. Sans doute Sanzillon fait-il allusion aux destitutions de fonctionnaires décidées par le ministère Dessolles-Decazes (fin 1818-début 1819).

la retraite et l'oisiveté des jours qui pourroient être si utiles à son pays. Faites lui bien mes amitiés. Ne m'oubliez pas auprès de M. de Monthureux,

Le 13 mai 1819

.....

Nous ne pouvons, nous vrais royalistes aimant sincèrement le Roi, fidèles défenseurs de la légitimité et de la monarchie constitutionnelle qui seule aujourd'hui convient à la France parce qu'elle est un remplacement raisonnable de nos anciennes institutions détruites et tellement réduites en poussière qu'on n'aurait pu en refaire des bases solides et que comme l'a très bien dit M. de Chateaubriand, *de la monarchie selon la Charte, c'est la seule bonne aujourd'hui, c'est d'ailleurs la seule possible, cela tranche la question* <sup>56</sup>, nous ne pouvons, dis-je, avoir de profonds chagrins que ceux que donne le spectacle d'une nation qui se perd et tombe de gaité de cœur dans un abyme affreux, quand il était si facile de la sauver et de lui rendre son ancien lustre et son ancienne gloire. C'est ce sentiment d'amour pour ses princes et pour sa patrie qui fait gémir et pleurer, car que nous reste il à perdre à nous vieux soldats de la légitimité, vétérans non de la liberté mais de la fidélité, sans cesse poursuivis, toujours humiliés, repoussés, sans fortune, sans asyle pour ainsi dire, témoins chaque jour des succès de nos ennemis et du triomphe des méchants, ne seroit-ce pas gagner que de fermer les yeux et ne pas toujours voir un tableau aussi dégoutant qui peut à la longue indigner et faire perdre tout mérite en excitant à des plaintes fondées, mais cependant coupables, qu'il est de notre devoir sous un roi légitime, de tenir renfermées dans le fond de nos cœurs,

.....

Per <sup>57</sup>, est bien quoiqu'il ne soit pas à beaucoup près ce qu'il étoit. Qu'est-ce que cinq ou six braves gens, en place peuvent faire. L'esprit public de votre tems n'existe plus, tout le monde en général est dégouté peut être plus qu'indifférent. Le tems des enchantemens, celui que vous aviez créé n'est plus. Quelle énergie atten-

---

56. La célèbre brochure avait paru en 1816. La phrase citée se trouve à la fin du premier chapitre de la 1<sup>re</sup> partie.

57. Périgueux.

dre, quels sacrifices espérer ! Le sang royaliste circule à peine, cette race s'éteint chaque jour, tout languit et se meurt et bientôt pour peu que cela dure, nous pourrons faire entendre ce cri autrement terrible que celui de Bossuet dans l'oraison funèbre de Madame, le royalisme se meurt, le royalisme est mort.

La belle conduite de la Cour royale peut prolonger notre existence mais tout cela comme le jugement, si juste pour les tems en faveur du général Canuel<sup>58</sup> ressemble à ces clarités vives et momentanées de ces lumières qui s'éteignent. Jamais de suite dans ce qu'on fait, on n'avance quelquefois que pour reculer ensuite davantage. La nomination extraordinaire de M<sup>r</sup> Colomb d'Arcine<sup>59</sup> aura sans doute entraîné la destitution de cinq ou six de ses confrères royalistes. C'est ainsi qu'on nous leurre. On ne conçoit rien à ce système. Il vaudrait mieux, ce me semble, nous renvoyer tous et ne remplir les places que de personnes ayant servi et marqué dans les Cent Jours. Au moins sauroit-on ce qu'on veut, car pour moi personnellement, si avec ce système on pouvoit faire des hommes fidels et dévoués au Roi et par conséquent assurer la dynastie régnante et la tranquillité publique, je serois enchanté de retourner chez moi labourer mon champ et planter mes choux. Je ne demande plus que la paix intérieure, la paisible possession de ma propriété ou plutôt de celle de ma femme, car pour la mienne elle est déjà comme la vôtre acquise à ces messieurs et je n'ai pas l'intention de les troubler dans leur pénible jouissance. A ces conditions je descendrais volontiers une malheureuse épaulette à cordelière bien lourde à porter dans ces circonstances.

Nous attendons chaque jour M<sup>r</sup> de... notre inspecteur. Je ne sais si c'est une épuration plutôt qu'une inspection que l'on va commencer. Vous devez en savoir plus que moi à cet égard. Cela d'ailleurs m'occupe peu parceque je serois heureux que le Roi trouve un serviteur qui lui fut plus dévoué que moi quoique la chose me paroisse un peu difficile et que si cela arrivoit, ce seroit une preuve qu'il l'auroit trouvé ou plutôt qu'il auroit cru le trouver.

Berthier n'est point venu à S...<sup>60</sup> cet hyver...

58. Ce général qui commandait à Lyon avait réprimé avec cruauté les troubles de juin 1817 qu'on l'accusait d'avoir provoqués. Il poursuivit en diffamation ses adversaires Fabvier et de Sainneville (1818) mais fut en même temps inculpé d'avoir participé à la conspiration dite du Bord de l'eau. Après diverses péripéties, le baron Canuel et ses complices firent l'objet d'une ordonnance de non-lieu du 3 novembre 1818. Quant au procès intenté à Fabvier et de Sainneville, il se termina le 18 avril 1819, par la condamnation à 3.000 francs d'amende de ceux-ci. C'est sans doute à quoi fait allusion M. de Sanzillon.

59. Collomb d'Arcine, lieutenant colonel en désaccord avec son chef le général de Berthier. Cf. BERTHIER de SAUVIGNY, *Le comte Ferd. de Bertier*, Paris, 1948, p. 299.

60. On ne voit pas quelle ville désigne l'initiale.



Limoges le 15 mars 1820

J'ai été plus affligé qu'étonné de la catastrophe du 13 février <sup>61</sup>. Puisse une seconde fois le sang du juste obtenir notre nouvelle rédemption ! C'est un bien terrible sacrifice dont on ne se consoleroit jamais s'il devoit être en pure perte. Hélas cet abominable crime n'aurait-il fait qu'ouvrir les yeux. Ah ne sait-on donc pas que les occasions se perdent quand on n'a ni le vouloir ni la force de les saisir aux cheveux <sup>62</sup> et c'est, je tremble de le dire, ce qui a l'air de nous arriver. Qu'en pensez-vous ? On n'a pas partagé ici comme à Paris cette impression de douleur et d'indignation qui paroît avoir été si générale où vous êtes. Voici le compte que j'en ai rendu au ministre et il est de la plus stricte vérité.

L'assassinat de Mgr duc de Berry a fait frémir d'horreur et consterné tous les honnêtes gens mais s'il falloit juger de l'effet que ce crime horrible a produit, par cette classe d'hommes qui fréquentent les cafés, on pourroit dire qu'après les observations que j'ai faites moi-même, en les parcourant vêtu en bourgeois, que cet événement a été appris avec la plus grande indifférence et qu'il existoit dans cette affluence extraordinaire qui encombroit les cafés le jour que le courrier a confirmé cette exécrable nouvelle plutôt un mouvement de curiosité que tout autre sentiment. Quelques expressions d'une joie féroce ont même été entendues à Bellac, l'obscurité de la nuit en voila les auteurs et le groupe se dispersa aussitôt. Cependant la physionomie des anarchistes a été plus étudiée et leurs paroles plus circonspectes quoiqu'ils n'aient pu descendre jusqu'à l'hypocrisie d'une feinte douleur. Ils ont cherché à excuser ce crime épouvantable en l'attribuant sur le champ à un sentiment violent de jalousie; c'est un bruit général qui s'est répandu avec une rapidité incroyable. Il paraît devoir son origine aux différens conducteurs et voyageurs des diligences arrivées ici deux ou trois heures après l'estafette du gouvernement; cependant la cérémonie funèbre qui a eu lieu le 28 à Limoges a été remarquable par le grand nombre des assistans et par les nombreux drapeaux blancs voilés de noir et l'on voyoit aux fenêtres d'une grande partie des maisons.

Qu'on ne s'abuse pas, mon cher Général, on n'a pour ainsi dire plus aucun respect pour les autorités quelques qu'elles soient

61. L'assassinat du duc de Berry par Louvel.

62. Le baron de Frénilly (*Souvenirs*, p. 434) exprime la même idée: « Ce fut une de ces époques de salut que la Providence donne aux nations qui se perdent. C'est à elles de savoir s'en servir. »

les Princes, le Roi même ne sont aux yeux de la plus grande partie des François que des fonctionnaires et encore des fonctionnaires à peu près inutiles et qui coutent beaucoup trop cher. On ne se fait pas d'idée de cet esprit d'indépendance, de suffisance, de dénigrement et de légèreté qui existe pour ainsi dire dans toutes les classes de la société et plus particulièrement dans la mitoyenne. Il est bien dupe celui qui fait le bien autrement que pour l'acquit de sa conscience. Il ne faut guères compter aujourd'hui sur la reconnaissance. Être sévère, juste, récompenser et punir, faire le bien des sujets malgré eux, les faire obéir de gré ou de force, s'en faire respecter, aimer, ou s'en faire craindre, être actif, surveillant confier une partie de son autorité à des hommes dévoués qui ont fait leurs preuves, être économe et soulager son peuple par la diminution des impôts, voilà comment on peut marcher aujourd'hui. C'est avec des actes vigoureux et non par des phrases que l'on sauvera la monarchie et qu'on maintiendra la tranquillité éphémère dont nous jouissons encore à présent.

Le 14 9<sup>bre</sup> 1820 Périgueux

Mon Général

Je m'empresse de vous annoncer que le Département conservant encore de ce zèle et de cet amour pour la cause du roi et le soutien des saines doctrines, sentiments que l'indifférence et l'oubli n'avaient pu éteindre, vient d'en donner une preuve éclatante dans cette mémorable circonstance <sup>63</sup>. Trois députés de 1815 vont le représenter. MM. Meynard, Mirandole et Larigaudie. Le premier sur 259 électeurs, il en manquait 87, a obtenu 197 suffrages, le second 184, le troisième 158. Dites à présent que le Département pour se bien conduire n'a pas besoin qu'on prenne tant de peine pour le bien diriger. Il me semble que livré à lui-même il ne marche pas si mal. Je n'ai pas le temps, mon cher Général, de vous en dire davantage. Quittant Périgueux demain, j'ai voulu avant mon départ mettre cette lettre à la poste et vous donner le premier avis d'une aussi bonne nouvelle...

63. Sur ces élections du 13 novembre, voir ROGAL, *op. cit.* pp. 112-113. Les élus sont le chevalier de Meynard, le comte de Mirandol et Chilhaud de la Rigaudie, tous de la droite.

Périgueux le 25 mars 1821

.....

Nous regrettons tous en effet le bon général d'Armagnac <sup>64</sup>, je ne sais pourquoi l'on nous en prive. Il s'arrangeoit très bien avec nous et sous tous les rapports nous convenoit à merveille. Les ennemis du repos public sont les seuls qui peuvent se réjouir de son départ, et peut-être ont-ils contribué à ce changement. Le général d'Espinois nous eut sûrement dédomagé de cette perte, mais il n'a pas voulu de nous et nous ne connoissons pas celui qui le remplace.

L'élection faite à Sarlat n'est pas aussi mauvaise que vous paroissiez le craindre. C'est M<sup>r</sup> de Geniez <sup>65</sup> qui a été nommé. Ce n'est pas un député distingué sous le rapport des talents, mais c'est un honnête homme, et je suis persuadé qu'il s'unira au moins au centre droit. Ce choix prouve que l'esprit public dans les arrondissemens ne seroit pas aussi mauvais qu'on le croit si on le laissoit aller à son propre mouvement et si on ne le tourmentoit dans tous les sens pour le corrompre. Mais à quoi peuvent nous servir ces bonnes nominations et cette majorité du côté droit s'ils ont pour ennemis ceux mêmes qu'ils veulent servir ? Si une fatalité qu'on ne peut ni prévoir ni comprendre s'oppose toujours au bien qu'ils voudroient faire ? Si les Princes eux-mêmes se jouant des droits sacrés de la légitimité, aveuglés par la plus folle ambition, par la sottise impatience de regner, se précipitent les premiers dans l'abîme affreux des révolutions ? Quel rôle allons nous jouer ? Que deviendrons nous dans ce bouleversement universel ? C'est là ce que je n'ose calculer ni prévoir. Pour nous garantir de cette affreuse contagion, que ceux qui nous gouvernent prennent enfin la courageuse résolution de punir le crime et d'encourager la volonté de réduire les factieux au silence et de récompenser la fidélité. Mais hélas ! c'est ce qu'on est incapable de faire et nous le voyons tous les jours. La plupart des places, les hautes fonctions sont toujours dans les mêmes mains. C'est le patrimoine des ennemis de la monarchie.

Je ne sais où M. de la Tour Maubourg <sup>66</sup> a été déterrer ce général d'Almeras <sup>67</sup> pour commander la 20<sup>e</sup> division. Il semble

64. Il commandait la 20<sup>e</sup> division depuis 1815 (ROCAL, *op. cit.*, p. 35).

65. Il s'agit de Joseph-Jean-Baptiste Formigier de Génis de Beaupuy; l'élection a eu lieu le 15 mars 1821 (ROCAL, *op. cit.*, p. 114).

66. Marie-Victor de Foy, marquis de La Tour-Maubourg, nommé par ordonnance royale du 19 novembre 1819.

67. Le lt-gl Alnéras (ancienneté du 6 octobre 1812).

68. Le Comte d'Autichamp de Beaumont, commandant la 11<sup>e</sup> division militaire à Bordeaux.

qu'il ait été secouer la poussière de la révolution pour l'en faire sortir. On nous donne aussi un chef d'escadron d'état-major détestable, et dont M<sup>r</sup> d'Autichamp <sup>68</sup> n'a pas voulu à Bord[eau]x. Que conclure de pareilles nominations au moment où nous sommes, si ce n'est que nous courrons tête baissée à notre perte. Je m'arrête là, mon général, pour vous assurer que quelque chose qui arrive, je serai toujours votre plus sincère et dévoué serviteur.

SANZILLON.

# RECHERCHES SUR LES BIENS QU'ONT POSSÉDÉS LES AYDIE DU PÉRIGORD

## CHAPITRE II

En 1534, à la mort d'Odet le Jeune, son fils François d'Aydie, 1<sup>er</sup> du nom, devint vicomte de Ribérac et d'Epeluche. On vient de voir pourquoi il n'était plus seigneur de Larche et de Terrasson. M. de Saint-Saud le dit sgr de Montcuq<sup>1</sup>, de Cozes<sup>2</sup> et, ajoute-t-il sur la foi de M<sup>me</sup> de Cumont<sup>3</sup>, sgr de Montpon « châtellenie échangée au comte de Périgord contre celle de Larche ». Or ni M. Daniel de Lège dans son étude sur la seigneurie de Montpon<sup>4</sup>, ni M. R. Laffon, ni M. Dusolier ne soufflent mot de cet échange et, jusqu'à preuve du contraire, je pense que les Aydie n'ont jamais possédé, même temporairement, la moindre parcelle de la terre ou de la châtellenie de Montpon.

D'autre part M. de Saint-Saud et M. Dusolier titrent François comte de Montfort, alors que le château et sa seigneurie en avaient été attribués à Antoine de La Tour par le partage de 1525, ainsi qu'il vient d'être dit.

En 1523 François qui n'était encore que le cadet — son frère aîné Pierre périra l'année suivante au siège de Pavie — pensait devenir un jour sgr de Guitinières, terre qui sera attribuée plus tard à son plus jeune frère Geoffroy, et il s'engageait à vendre à son autre frère Guy, qui sera évêque de Sarlat en 1528 et qui mourra l'année suivante, la moitié de cette seigneurie saintongeaise pour 7 000 livres, à condition qu'il lui rende la seigneurie de Roussillon, achetée à Jean de Calvimont « en son vivant président en la cour »<sup>5</sup> (Dusolier).

En 1533 François vendit à un autre Jean de Calvimont, fils du précédent et comme lui conseiller au Parlement de Bordeaux, la

1. Voir plus loin.
2. M. de SAINT-SAUD a écrit « Couze », ce qui paraît être une coquille, car la seigneurie de Couze appartenait depuis le XIV<sup>e</sup> siècle aux archevêques de Bordeaux; il faut sans doute lire « Cozes », seigneurie située dans la châtellenie de Saint-Romain en Saintonge, dont les Aydie avaient hérité.
3. (Marquise du CUMONT), *Recherches sur la Noblesse du Périgord*, Paris, Champion, 1890. L'erreur doit provenir de ce que l'acte de la vente par Alain d'Albret des seigneuries de Larche et de Terrasson à Antoine de Salignac est daté de Montpon le 28 septembre 1483 (Arch. des Basses-Pyrénées, E, 734). Mme de CUMONT dit encore que François d'Aydie rendit hommage pour la seigneurie de « La Conquête d'Estrante », fief que je n'ai pu identifier; peut-être était-il situé dans le « Pays de conquête », c'est-à-dire dans la Double.
4. DANIEL DE LÈGE, « La seigneurie de Montpon en Périgord », *Bul. S.H.A.P.* XLIII, 1916.
5. Il s'agissait de la châtellenie de Roussille qu'en 1521 Alain d'Albret avait échangée à Anne de Pons contre la cession des droits que celle-ci possédait encore sur Larche; ce n'était du reste qu'une co-seigneurie partagée avec Jean de Calvimont, qui se titrait vicomte de Roussille.

terre de Creysse et la co-seigneurie de Martel en Quercy, dont il avait dû être pourvu en avance d'hoirie, son père ne devant décéder que l'année suivante.

François avait épousé en 1524 Françoise, fille unique de Jean ou Janicot de Bourdeille, sgr de Montagrièr, et de Catherine Estner. La jeune vicomtesse de Ribérac mourut l'année suivante, sans laisser de descendance et ses biens revinrent à sa mère, qui était déjà veuve; celle-ci, en exécution du testament de son mari, donna à François la nue propriété du château et de la seigneurie de Montagrièr, s'en réservant l'usufruit jusqu'à sa mort, qui survint en 1552.

En 1528 François se remaria avec Françoise de Salignac, fille de Bertrand et d'Isabeau de Talleyrand, qui lui apporta la châtellenie de Médillac et qui hérita celle de Monteug.

\*  
\*\*

Quelques détails sur l'origine de la châtellenie de Montagrièr<sup>6</sup> ne seront pas inutiles.



*Châtellenie de Montagrièr*

Jean de Chamberlhac, vaillant capitaine dont la famille habitait Agonac et possédait un petit fief dans cette châtellenie de Montagrièr, avait été nommé en 1490 sénéchal de Périgord avec l'agré-

6. La châtellenie de Montagrièr comprenait trois paroisses : Montagrièr, Saint-Victor et Brassac. Comme à l'accoutumée, il y avait plusieurs fiefs dans sa mouvance; au XIII<sup>e</sup> siècle certains appartenaient aux Folcois et aux La Brande; au XIV<sup>e</sup> apparaît parmi les co-seigneurs une famille de Montagrièr, qui possédait le château et la seigneurie de Maroite, dans la paroisse voisine de Creysse; au siècle suivant on y trouve les La Tour d'Olliegues.

ment du nouveau comte le duc Louis d'Orléans. Il avait une fille unique, qui épousa Arnaud de Bourdeille, 1<sup>er</sup> du nom <sup>7</sup>. Rapidement Chamberlhac, avec l'aide de son gendre, reprit aux bandes anglaises plusieurs châteaux périgourains, dont celui de Montagrier que le roi lui donna en 1404, ainsi que sa seigneurie, pour le récompenser de ses services.

C'est ainsi qu'à la mort de son beau-père, Arnaud de Bourdeille devint seigneur de Montagrier. Lorsque celui-ci disparut, son fils aîné, Arnaud II, lui succéda et prit possession du patrimoine, tandis que ses frères se partageaient les biens d'origine maternelle, soit la seigneurie de Montenceix <sup>8</sup> et celle de Montagrier; le possesseur de cette dernière que dans son testament (1473) Arnaud II appelle « mon frère de Chamberliat », eut un fils, Jean ou Janicot, qui fut père de François.

Janicot de Bourdeille, puis son gendre François 1<sup>er</sup> d'Aydie, s'ils possédaient le château et la seigneurie de Montagrier, étaient cependant loin d'être seigneurs fonciers et directs de toute la mouvance de la châtellenie. Dans un dénombrement fait en 1541, les vassaux du vicomte de Ribérac dans cette seigneurie de Montagrier étaient au nombre de huit; parmi eux on notait le sgr de Maroite, qui appartenait à la famille de Montagrier, et les sieurs de La Beylie, de Montardit et de La Jobertie d'Allemans, qui étaient des Joubert <sup>9</sup>. En 1553 dans un « rôle de ceux qu'ont accoutumé être appelés aux Etats de la Sénéchaussée de Périgord », étaient mentionnés dans l'ordre de la noblesse, les seigneurs de Ribérac, de Maroite, de Lascoux (qui était un Joubert de Montardit) et de Soubran, tous quatre qualifiés co-seigneurs de Montagrier <sup>10</sup>.

Ajoutons que M. Dujarric-Descombes a fait remarquer que « les droits des divers seigneurs de la châtellenie de Montagrier n'étaient point parfaitement définis et l'on peut ajouter qu'ils ne le furent jamais ». En 1492, le Parlement de Bordeaux avait fait entre eux un partage provisionnel; mais certains héritages et une partie des justices étaient restés indivis et ce fut seulement en 1555 que M. de Ferron, conseiller au Parlement, fit le partage définitif des droits entre François d'Aydie et les autres seigneurs, dont Grimond de Montagrier, sgr de Maroite <sup>11</sup>.

On verra plus loin ce qui advint avant que cette châtellenie appartienne aux comtes de Ribérac.

7. Arnaud 1<sup>er</sup> était fils d'Archambaud, seigneur de Bourdeille, à qui Edouard, prince d'Aquitaine et comte d'Angoulême, avait donné vers 1368 les deux tiers du château et des terres de La Tour Blanche; en 1465 Jean d'Orléans, comte d'Angoulême donna l'autre tiers à Arnaud II.

8. Repaire noble situé dans la commune de Montrem.

9. Document cité plus haut.

10. Col. Périgord; pièce publiée dans le *Bul. S.H.A.P.*, II, 1875.

11. A. DUJARRIC-DESCOMBES. « Recherches historiques sur le château de Maroite » *Bul. S.H.A.P.*, XV, 1888.

\*  
\*\*

Dans le dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle, Hélié II de Talleyrand, sgr de Grignols, acquit la châtellenie de Chalais <sup>12</sup> en épousant Agnès, fille et héritière d'Olivier, sgr de Chalais. Cette terre fut conservée intacte par les seigneurs de Grignols jusqu'au décès de François, 1<sup>er</sup> du nom, mort intestat en 1450; ses deux fils, Charles 1<sup>er</sup> l'aîné et Clinet le cadet se disputèrent aussitôt l'héritage et en 1484, pour arrêter le procès dont on ne pouvait prévoir la fin, ils se décidèrent à recourir à un arbitrage: Charles dut céder à son frère Clinet la seigneurie de La Roche-Chalais <sup>13</sup>.

Dans son testament de 1468, Charles de Talleyrand légua à ses deux fils Jean et Forton « la terre et principauté de Chalais » et il prévoyait qu'au cas de mort de son fils aîné Pierre <sup>14</sup>, Jean deviendrait héritier universel, mais devrait délaissier à Forton la moitié de « la terre, baronnie et châtellenie de Chalais », à la condition qu'il en fasse hommage à Jean. On peut penser que ce partage provoqua un nouveau procès: celui-ci se termina également par un arbitrage: Forton recevait la seigneurie de Médillac et quelques autres terres, celle de Curac notamment <sup>15</sup>.

Forton de Talleyrand n'eut qu'une fille, Isabeau, qualifiée dame de Médillac: elle hérita ses biens et les apporta en mariage à Bertrand de Salignac; de cette union ne naquirent que deux filles: Gabrielle l'aînée s'allia en 1518 à François II de Talleyrand, son oncle à la mode de Bretagne <sup>16</sup>, et Françoise épousa en 1528, ainsi qu'il est dit plus haut, François d'Aydie et lui apporta en dot la moitié des biens de sa mère, soit cette seigneurie de Médillac.

Par le dénombrement des vassaux et des revenus du vicomte de Ribérac dressé en 1541 et cité plus haut, nous savons que cette seigneurie de Médillac n'avait que quatre vassaux: le sgr de Basac <sup>17</sup>, le sgr de Curac, le sgr de La Tour <sup>18</sup> et le sgr de Labarde <sup>19</sup>.

François d'Aydie ne devait guère s'intéresser à Médillac, terre

12. La châtellenie de Chalais, dont faisait primitivement partie la seigneurie de La Roche, était située en Saintonge; la Tude la séparait de la châtellenie d'Aubeterre, qui relevait du comté d'Angoulême.

13. La seigneurie de La Roche-Chalais comprenait dans sa mouvance les paroisses de La Roche, de Saint-Michel, de Léparon et de Saint-Sicaire aujourd'hui dans la Dordogne, et celles de Saint-Aigulin et du Bost, dans la Charente-Maritime. Charles de Talleyrand fut le premier qui se qualifia « prince de Chalais »; on ne sait trop d'où venait ce titre et SAINT-ALLAIS, dans son *Précis historique sur les comtes de Périgord* (Paris, A. Guyot, 1836), s'est bien gardé de soulever cette question.

14. Pierre de Talleyrand mourut en 1474 sans laisser d'héritier.

15. Médillac et Curac, communes du canton de Chalais.

16. François II de Talleyrand était fils de Jean 1<sup>er</sup>.

17. Bazac, commune du canton de Chalais.

18. Quel était ce La Tour? Jean de Talleyrand avait épousé Marguerite de La Tour d'Olliergues, dont la famille avait possédé un fief dans la châtellenie de Montagrier.

19. Peut-être Labarde, dans le canton voisin de Montguyon.



assez éloignée et dont le revenu était faible, car le rédacteur du dénombrement a ajouté la remarque suivante: « Je ne y en sache que quatre vassaux, d'autant que je ne l'ai jamais fait vérifier ».

Les Aydie paraissent avoir gardé ces terres saintongeaises pendant plus de cent ans. Il est dit dans l'inventaire du château de Ribérac (1754-1755) cité par M. Dusolier, que le 16 avril 1657, le comte François III avait vendu à Guilhem Le Breton sa terre de Curac, composée des paroisses de Curac, Melan, Solminiac et Roumagnac<sup>20</sup>, en s'en réservant l'hommage. Et Médillac? On peut se demander si sa paroisse n'était pas déjà vendue. En tout cas en 1694 l'auteur d'un *Mémoire sur la Généralité de La Rochelle* énumère les fiefs de la terre de Chalais et leurs possesseurs: il n'y est plus question des Aydie. Nous apprenons ainsi que Médillac appartient à M. de Chalais et à M. du Cormier, que les paroisses de Curac, de Mézac, de Sauvignac, etc. sont possédées en entier par M. de Chalais. Il est probable que les Talleyrand avaient racheté les droits que possédaient les Aydie, soit à l'amiable, soit en vertu du retrait lignager<sup>21</sup>.

\*  
\*\*

François d'Aydie devint encore seigneur de la châtellenie de Montcuq<sup>22</sup>, qu'hérita sa femme Françoise de Salignac.

Cette importante terre avait dans sa mouvance douze paroisses; en outre le dénombrement de 1541 y mentionnait treize vassaux. Son histoire, qui est liée à celle de la maison d'Albret et à celle de la guerre de Cent Ans dans le Bergeracois, est parfois fort embrouillée; je tâcherai de la résumer le plus clairement possible.

En 1314, Renaud V de Pons, sgr de Bergerac, qu'on appelle parfois Hélie Rudel II<sup>23</sup>, débile mental et déjà « fol dissipateur », bien que n'ayant que 17 ans, épousait Mathe d'Albret, qui n'en

20. Il faut sans doute lire Sauvignac et Mézac, dans le canton voisin de Brossac; quant à Roumagnac, je ne pense pas qu'il s'agisse de la paroisse périgourdine de Saint-Sulpice-de-Roumagnac.

21. *Arch. Hist. de la Saintonge et de l'Annis*, II, 1875.

22. La châtellenie de Montcuq comprenait dans sa mouvance les douze paroisses suivantes: Saint-Laurent-des-Vignes, Saint-Sernin-de-Gabanelle, Saint-Christophe dans le canton de Bergerac, Pomport, Mombazillac, Saint-Mayme, Rouillac, La Monzie, Saint-Martin, le Montell et Rouffignac dans le canton de Sigoulès, Colombier dans celui d'Issigeac; le château de Montcuq, dont ne subsiste que le *castrum* était situé dans la paroisse de Saint-Mayme actuellement commune de Pomport, et non dans celle de Saint-Laurent-des-Vignes, ainsi que le dit le vicomte de Gournours dans son *Dictionnaire topographique* (Communication de M. Jouanel).

23. Certains auteurs, M. E. LABROUE par exemple (*Le Livre de Vie*, Bordeaux, Gounouilhon, 1891), ont dédoublé le personnage et ont fait de Renaud V le fils d'Hélie Rudel II, le confondant ainsi avec Renaud VI. Renaud V appartenait à la branche aînée des seigneurs de Pons, qu'il ne faut pas confondre avec les Renaud de la branche cadette.

avait que 16 et qui était déjà veuve du vicomte de Tartas<sup>24</sup>. La jeune mariée apportait en dot 30 000 livres, que le mari dilapidait rapidement. Quatre ans plus tard, en 1319, celui-ci n'ayant pas encore d'héritiers, instituait légataire universelle sa sœur Jeanne de Pons, qui s'était unie en 1313 à Archambaud IV, comte de Périgord.



### *Châtellenie de Montcuq*

gord. Pour ces raisons et d'autres sans doute, il s'éleva de graves dissentiments entre les deux époux et Mathe demanda une séparation de corps et de biens. Le procès fut long et n'aboutit qu'en 1333; le divorce fut prononcé et Renaud fut condamné à verser à son ex-femme 80 000 livres<sup>25</sup>. Celui-ci ne possédait pas cette très forte somme et il dut abandonner à Mathe, avant de mourir l'année suivante, la seigneurie de Bergerac et les châtellenies de Montcuq, de Monleydier et de Montignac, ce que ne lui permettait cependant pas le testament de 1318 et ce que n'acceptèrent ni Archambaud IV, ni Roger-Bernard, son frère et successeur.

Après avoir longtemps négocié sans résultats, car le roi de France Philippe VI de Valois tenait à rester en bons termes avec

24. Mathe était fille d'Amanien VII, sire d'Albret, et de Rose du Bourg, dame de Vayres et de Verteuil; elle eut au moins deux frères : l'aîné, Bernard-Ezy II continua la filiation et le cadet Bérard 1<sup>er</sup> devint à la mort de sa mère seigneur de Vayres et de Verteuil. Mathe avait épousé à 12 ans Arnaud Raymond III, vicomte de Tartas (1308); avec elle les Albret jouent pour la première fois un rôle en Périgord.

25. Aux 80.000 livres s'ajoutaient 3.000 livres de frais. La cause avait été portée devant diverses juridictions et ce fut la cour de Lauzerte (Tarn-et-Garonne) qui rendit le jugement; cette cour évalua la valeur de Bergerac à 20.000 livres et celle de Montcuq, Montignac et Pujols (Gensac) à 60.000.

le comte de Périgord et lasse d'attendre en vain une décision de justice, peut-être aussi poussée par son frère Bérard d'Albret, qui avait adhéré au parti anglais, Mathe crut habile de faire hommage de Bergerac et des autres seigneuries contestées à Edouard III roi d'Angleterre et duc de Guyenne (30 avril 1338). Elle devait mourir peu après, ayant légué ses biens et ses droits à Bérard<sup>26</sup> et ses bijoux à ses sœurs Mathe d'Armagnac et Jeanne de Ribérac<sup>27</sup>.

Dès qu'Archambaud IV avait appris le décès de Renaud de Pons, il avait occupé Bergerac, tandis que Mathe s'était installée à Montcuq. Les hommes d'armes des deux partis n'avaient pas tardé d'en venir aux mains et ce fut au cours d'une de ces escarmouches, qu'Archambaud fut tué en 1334.

Cette mainmise du comte de Périgord sur Bergerac ne plaisait guère au roi Philippe de Valois qui, connaissant la valeur stratégique de la ville, chercha à en éloigner le nouvel occupant, dont la fidélité lui était suspecte. En 1339, il obtint d'abord que la jurade de Bergerac délaissât ses droits sur les château et seigneurie de Montcuq et il en fit cadeau au comte Roger-Bernard, frère et successeur d'Archambaud, cadeau du reste platonique, car le château était occupé par Bérard d'Albret et les Anglais tenaient à le conserver à cause de sa proximité de Bergerac et du passage de la Dordogne. Les négociations aboutirent l'année suivante: Roger-Bernard abandonnait au roi ses prétentions sur Bergerac en échange d'une rente de 1 600 livres à prélever pour un quart sur les revenus de la ville et pour le reste sur ceux de Montcuq, de Mouleydier et de Montignac.

Roger-Bernard mourut en 1361 et son fils Archambaud V lui succéda. Le roi Jean venait de signer le traité de Brécligny, qui donnait à Edouard III toute la partie de l'Aquitaine située au sud de la Charente; ce qui obligea le nouveau comte de Périgord à rendre hommage au roi d'Angleterre, dont le lieutenant Jean Chandos confirma les droits qu'il prétendait avoir sur Bergerac et sur Montcuq.

Dès 1353, il est question dans les *Jurades de Bergerac*<sup>28</sup> d'un « Seigneur de Lebret », que l'on disait sgr de Montcuq et qui est appelé Bertrucat<sup>29</sup>; il s'agit d'un personnage que les auteurs de langue d'oïl dénomment Perducat d'Albret et qui, au cours d'une longue existence fut tantôt français, tantôt anglais, surtout anglais, au gré de ses intérêts. D'où sortait-il? On l'a dit cadet ou plutôt

26. Il ne faut pas confondre, comme cela est fréquent, Bérard I<sup>er</sup> avec son frère Bernard-Ezy ou avec son neveu Bérard, sieur de Sainte-Bazille.

27. Jeanne d'Albret avait épousé en 1320 Renaud IV de Pons, fils et successeur de Geoffroy VI, seigneur de Ribérac et d'Epeluche (branche cadette de la maison de Pons).

bâtard de la maison d'Albret. Après le traité de Brétigny, bien qu'ayant rendu hommage à Edouard III, il revint à Charles V qui, pour acheter sa fidélité (1), lui donna à titre héréditaire la jouissance de Bergerac et de tout ce qui, au sud de la Dordogne, n'appartenait pas au comte de Périgord. Malgré ces libéralités, Bertrucat ne tarda pas à livrer Bergerac aux Anglais et il en dirigea la défense, quand le duc d'Anjou et Du Guesclin vinrent l'assiéger; il est vrai qu'il capitula sans grande résistance. Peu après le duc de Lancastre lui donna la lieutenance de la ville... à condition qu'il la reprenne, ce qu'il ne fit pas. Il dut mourir en Angleterre vers 1383; dans les derniers temps de sa vie, il avait reçu du roi Richard II la baronnie de Caumont<sup>30</sup>. Bertrucat ne fut en somme qu'un chef de routiers, que les Anglais maintinrent à Montcuq et dans d'autres châteaux du Bergeracois; ses bandes pillaient et rançonnaient le pays, sans trop s'inquiéter de savoir si leurs victimes s'étaient déclarées pour les lis ou pour les léopards.

En 1385 et au cours des trente années qui suivirent, les *Jurades de Bergerac* ont enregistré les incessantes demandes d'argent et de vivres qu'un autre aventurier, Ramonet de Sort, adressait aux consuls, sous menace de mettre à feu et à sang la banlieue de la ville, ce dont au demeurant il ne se privait guère. Il occupait Montcuq et en 1414 il demandait au consulat qu'on lui donnât 30 écus pour l'aider à réparer le château.

A qui appartenait donc alors le château de Montcuq? En principe aux Albret; mais en fait les Anglais en étaient maîtres et le faisaient occuper par des chefs de bande à leur solde; au début du xv<sup>e</sup> siècle ils l'avaient abandonné et Ramonet le tenait pour son compte. De 1406 à 1418 les *Jurades* mentionnent à plusieurs reprises le seigneur et la dame de Montcuq, personnages que je n'ai pu identifier avec certitude; il s'agissait probablement de Ramonet et de sa femme<sup>31</sup>.

La saisie du comté de Périgord et le bannissement d'Archambaud VI en 1399 avaient fait disparaître les prétentions comtales sur Bergerac et sur Montcuq, mais n'avaient pas modifié la situa-

28. *Les Jurades de Bergerac*, publiées par G. CHARRIER, Bergerac, Imp. générale du Sud-Ouest, I, 1892.

29. C'est sous ce nom de « Bertrucat de Lebret » que les scribes du consulat, qui rédigèrent les procès-verbaux de la Jurade en langue périgourdine désignent ce Perdueat d'Albret (en langue romane bordelaise les Albret sont appelés « Labrit »). Dans les textes contemporains en langue d'oïl, la graphie de ce nom varie beaucoup. A la même époque un « Bertrand bâtard d'Albret » mettait en coupe réglée les domaines laissés à ses deux filles par Joubert, sire de Malemort (en Bas-Limousin) (J. MOISANT, *Le Prince Noir en Aquitaine*, Paris, A. Picard, 1894); il paraît probable que ce Bertrand était le même personnage que Bertrucat.

30. Caumont était une seigneurie située dans le canton du Mas-d'Agenais (Lot-et-Garonne).

31. La sœur de Ramonet, Catherine de Sort, avait épousé Bernard de Madaillan.

tion des belligérants et vers 1435 des bandes anglaises occupèrent de nouveau Bergerac et les châteaux de la région.

Les Albret, qui avaient sans doute de bonnes raisons de ne pas croire à la pérennité de l'occupation anglaise de la Guyenne, s'étaient déclarés pour le roi de France. Aussi le roi Henri VI avait saisi leurs biens, qu'il avait donnés à Gaston de Foix, pour le récompenser de son inébranlable fidélité.

Parmi ces biens confisqués et attribués à Gaston figurait la châtellenie de Montcuq; en 1440 ce dernier la céda à Louis Despey, chevalier anglais, en échange de la seigneurie de Gensac<sup>32</sup>; l'un et l'autre ne profitèrent pas longtemps de leurs nouveaux domaines, car Jean de Blois, comte de Périgord, « lieutenant du roi es pays de Guyenne », et Jean Bureau reprirent en 1449 la région de Bergerac et la ville elle-même se rendit l'année suivante. Deux ans plus tard les Anglais de Talbot réoccupaient le pays; mais en 1453, après leur défaite de La Mothe-Montravel<sup>33</sup> (Bataille dite de Castillon), ils abandonnaient définitivement la Guyenne et le sud-ouest de la France.

Après sa victoire, le roi Charles VII avait gardé sous sa main toutes les terres, que les rois d'Angleterre avaient distribuées à leurs partisans. Dès qu'il fut monté sur le trône (1461), Louis XI remit les Albret en possession de leurs biens et notamment des château et châtellenie de Montcuq, qui furent attribués à Charles d'Albret, dit le Cadet, sire de Sainte-Bazeille<sup>34</sup>; celui-ci en fit aussitôt hommage au roi. A cause de sa connivence avec le comte Jean V d'Armagnac, qui avait permis à ce dernier de capturer Pierre II de Bourbon, sire de Beaujeu<sup>35</sup> assiégé dans Lectoure, le nouveau seigneur de Montcuq fut condamné à mort et décapité le 7 avril 1472; ses biens furent confisqués et le roi les donna à Alain d'Albret pour le récompenser de son dévouement à la couronne<sup>36</sup>; Louis XI ne lui tenait pas rigueur de son adhésion à la Ligue du Bien Public<sup>37</sup> et il lui reconnut même ses prétendus droits sur la seigneurie de Bergerac, ce qui mettait fin au procès qu'avait engagé Mathe d'Albret cent quarante ans plus tôt et qui n'avait jamais été abandonné.

32. La transaction fut approuvée par Jean de Huntington, gouverneur de la Guyenne pour le roi Henri VI (L. DESSALLES, GUINODIE).

33. La bataille dite de Castillon fut livrée à l'est de la Lidoire, ruisseau qui a toujours séparé le Bordelais du Périgord, sur le territoire de La Mothe-Montravel, paroisse et commune du Périgord; à Castillon Talbot n'avait laissé que ses bagages.

34. Sainte-Bazeille chef-lieu de canton de l'arr. de Marmande. Outre la châtellenie de Montcuq, Charles le Cadet avait reçu les seigneuries de Vayres, de Gensac et de Puynormand.

35. Pierre de Bourbon avait épousé Anne (de Beaujeu), fille de Louis XI.

36. Charles II, sire d'Albret, comte de Dreux et vicomte de Tartas, qui mourut en 1471, eut au moins cinq enfants, dont Jean l'aîné mourut avant lui; Alain, fils aîné de Jean, succéda à son grand-père; il était neveu de Charles le cadet, frère de Jean.

On a déjà vu que la fidélité d'Alain d'Albret était assez fragile. Vers la fin de 1487, les Bergeracois apprirent, disent les Jurades, que « Mgr de Lebret », c'est-à-dire Alain, recrutait des troupes dans le sud du Périgord pour aller soutenir le duc d'Orléans — le futur Louis XII — révolté contre son cousin Charles VIII. Pris de peur, car ils redoutaient les gens de guerre à quelque parti qu'ils appartenissent, ils réparèrent en hâte leurs murailles et ils firent couler tous les bateaux en amont et en aval de leur ville, pour empêcher le passage chez eux des recrues du comte de Périgord<sup>38</sup>. L'anarchie était telle qu'on ne savait plus qui occupait le château de Montcuq. Pour éviter une surprise, les consuls envoyèrent deux délégués s'y renseigner. La forteresse était tenue par les gens de M. de Candale, qui commandait les troupes royales opérant contre Alain<sup>39</sup>; ceux-ci n'en gardèrent pas moins prisonniers les deux Bergeracois: une petite rançon était toujours bonne à prendre, même quand les amis devaient la payer.

En 1489 Alain, qui ne cessait d'être à court d'argent, surtout depuis son retour de Saint-Aubin-du-Cormier, vendit la châtellenie de Montcuq pour 10 000 livres à Jacques de Beaune, général des finances. Peu après celui-ci céda son acquisition à Antoine de Salignac qui, n'ayant pas la somme nécessaire, fit appel à Jean de Talleyrand, sgr de Grignols et prince de Chalais; celui-ci lui avança tout ou partie des 10 000 livres<sup>40</sup>; C'est ce qui a fait dire à certains auteurs que le baron de Salignac avait « vendu » Montcuq au sgr de Grignols. Il est certain que ce dernier fut rapidement remboursé, car dès avant 1499, ainsi que l'a remarqué M. Maubourguet, Antoine de Salignac avait récupéré la châtellenie et son fils Bertrand se litrait baron de Salignac et de Montcuq<sup>41</sup>.

On a vu plus haut que Bertrand de Salignac s'était allié à Isabeau de Talleyrand et que leur fille cadette Françoise avait épousé en 1528<sup>42</sup> François d'Aydie, vicomte de Ribérac: à la mort de son père, ce fut à elle qu'échut le château de Montcuq et sa châtellenie.

Poursuivant sa politique de reconstitution du comté de Périgord, Henri II de Navarre voulut rentrer en possession de la seigneu-

37. Coalition des grands féodaux contre Louis XI. Il est curieux de constater que les rois de France eurent beaucoup d'indulgence pour Alain d'Albret; les alliances de sa famille et la royauté de son fils ne furent sans doute pas étrangères à cette mansuétude.

38. On a vu le rôle que joua Alain dans la « Guerre folle ».

39. Gaston II de Foix-Candale, commandant l'armée royale en Guyenne, obligea Alain d'Albret à s'enfermer dans Nontron, où il capitula.

40. On a vu qu'il existait des liens matrimoniaux entre les Talleyrand et les Salignac.

41. Comme il était d'usage à l'époque, Jean de Talleyrand s'était titré sgr de Montcuq, tant que son prêt n'avait pas été complètement remboursé.

42. Le mariage n'eut lieu qu'en 1528, et non en 1525 comme l'a indiqué M. de Saint-Saud.

rie de Montcuq, ce qui entraîna un interminable procès. Pour en finir, le roi de Navarre chargea en 1527 Charles de Cosnac, conseiller au Parlement de Bordeaux, de régler le différend : la propriété de la châtellenie fut reconnue à Bertrand de Salignac, à condition que celui-ci et ses successeurs en fissent hommage aux comtes de Périgord.

Il se produisit alors de nouvelles difficultés. Il fallut un arrêt du Parlement de Bordeaux rendu en 1540 pour contraindre Jean d'Albret, comte de Miossens, à remettre à François d'Aydie les titres en vidimus de la seigneurie de Montcuq, qui étaient déposés au château de Montignac <sup>43</sup>; ce retard explique pourquoi le vicomte de Ribérac ne fit hommage au roi de Navarre, comte de Périgord, que l'année suivante (1541).

L'acquisition de Montcuq par les Aydie pourrait bien avoir été plus compliquée qu'il ne paraît, car dans le trésor du château de Pompadour on a trouvé, datée de 1528, une promesse d'indemnité faite par le roi Henri de Navarre à Antoine de Pompadour au sujet d'une cession de la terre et seigneurie de Montcuq, que celui-ci aurait faite audit roi <sup>44</sup>. Ce document pose un petit problème, que je n'ai pu résoudre; on peut émettre l'hypothèse suivante : A cette époque les Pompadour étaient liés d'amitié avec les Talleyrand (Jean de Talleyrand et son frère Forton avaient choisi Jean de Pompadour et l'évêque de Périgueux Geoffroy II de Pompadour pour arbitrer le différend provoqué par le partage de la terre de Chalais); aussi peut-on se demander si les Pompadour n'auraient pas prêté une partie de l'argent qui faisait défaut à Antoine de Salignac pour l'achat de la châtellenie de Montcuq.

(A suivre)

D<sup>r</sup> Ch. LAFON.

43. Montignac-sur-Vézère était la capitale du comté de Périgord et son château était le plus important de ceux que possédait le comte.

44. *Bul. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, 1897.

## La population du département de la Dordogne à la fin XVIII<sup>e</sup> siècle

*d'après les recensements inédits effectués sous la Révolution*

Dans ces dernières années, les historiens se sont penchés sur les problèmes économiques du passé avec l'intérêt que présente tout domaine encore inexploré. Il semble cependant qu'un sujet tout aussi passionnant soit encore trop négligé et méconnu. Il s'agit de la démographie historique, cette science quantitative et qualitative de l'homme, qui traite de la substance même sans laquelle il n'y aurait pas d'histoire: de la population.

Tout récemment, un heureux hasard nous a permis de découvrir sur ce sujet aux Archives nationales, des documents encore méconnus, parce que non présentés dans l'inventaire sommaire avec leur véritable valeur. Nous voulons parler des premiers recensements effectués en France sous la Révolution et sur lesquels les documents officiels actuels restent muets parce qu'ils n'ont pas été publiés à l'époque.

Deux d'entre eux, de 1790 et 1794 n'étaient pas, à vrai dire, totalement inconnus depuis l'étude publiée par P. Meuriot dans le *Journal de Statistique de la Ville de Paris* (Paris 1918), mais le troisième, ordonné par les circulaires du 11 Frimaire et du 4 Prairial an IV et catalogué à l'inventaire des Archives nationales sous la cote F<sup>20</sup> 106 à 127, avec la mention « Correspondance relative à la statistique et tableaux de statistique par département, 1793-1832 », n'a été, à notre connaissance, signalé nulle part.

Un dépouillement exhaustif ou même rapide comme celui de P. Meuriot nécessiterait beaucoup de travail et une telle entreprise, vivement souhaitable sur le plan national, dépasse de beaucoup nos possibilités. Il existe d'ailleurs une récapitulation par canton et département, dans le dossier F<sup>20</sup> 104, qui a servi aux exécutants du recensement de l'an IX.

Nous nous sommes contentés de recueillir les renseignements essentiels concernant le département de la Dordogne.

Les données rassemblées par les recensements sont variées et de valeur inégale. Un premier recensement ordonné par le décret du 28 juin 1790 s'est contenté de recenser les « citoyens actifs », c'est-à-dire le suffrage étant censitaire, les propriétaires de plus de 21 ans, puis, de multiplier ce nombre par 5, 6, ou 7 même, ou par tel coefficient que l'on pensait devoir appliquer pour obtenir la population générale. Les données originales de ce recensement



ont été perdues pour la plupart, une vingtaine de départements seulement sont encore aux Archives nationales parmi lesquels ne figure pas celui de la Dordogne. On possède seulement les données globales publiées par un député de la Constituante, de Pinteville-Cernon, dans son *Nouveau Dictionnaire Géographique* (Paris 1791).

Un second, ordonné quelques jours après, le 9 juillet 1790 par une instruction du Comité de Mendicité demandait, par districts et communes: la population, le nombre de feux, le nombre d'individus ne payant pas la taille, ceux ne payant qu'une ou 2 journées de travail, les vieillards hors d'état de travailler etc... Il semble que ce soit ce recensement que rapporte A. Young dans son ouvrage en 1791, mais rien ne permet de l'affirmer.

Après le découpage départemental, en 1793, le Comité de Division de la Convention entreprend un recensement par tête, de la population. La lettre ordonnant le recensement est envoyée le 10 juin aux départements et le 28 juin 1793 aux districts qui sont chargés des opérations. Fin août, 251 de ceux-ci sur 561 ont envoyé leurs résultats lorsque la Convention, ayant voté une nouvelle loi électorale, demande un recensement, ordre qui est notifié aux départements par lettre datée de Paris le 27 août. Le Comité de Division étant chargé de la conduite des opérations arrête le recensement en cours et en réclame un nouveau aux districts. C'est ce dernier, connu sous le nom de « Recensement de l'An II » qui a été étudié par P. Meuriot. Les troubles et la guerre qui agitent certaines régions empêchent une exécution rapide. Le premier district qui envoie sa réponse est Pontivy, reçu à Paris le 10 Vendémiaire an II, et le dernier, celui de Landernau, reçu le 2<sup>e</sup> complémentaire an III. La durée des opérations, presque deux ans, permet difficilement de dire à quelle date se réfère la population de la France entière: 28.092.000 habitants, sur le territoire actuel, moins la Corse, que donne le total. Cependant on peut adopter *grosso modo* comme date moyenne le premier semestre 1794, durant lequel la majorité des districts, 362 sur 561, ont répondu. Les données se présentent sous forme d'une grande feuille imprimée par district sur laquelle sont portés, à la main, les renseignements indiqués par les diverses colonnes, à savoir: La population totale de chaque commune à l'intérieur de chaque canton, les naissances, mariages et décès, survenus au cours de l'année 1792, le nombre de votants (électeurs inscrits, cette fois tous les hommes de plus de 21 ans) et les jours de foire. La récapitulation pour chaque district comporte en outre le nombre d'assemblées primaires, (assemblées électorales) et le nombre d'électeurs (le suffrage étant à deux degrés, les votants désignaient les électeurs). Enfin, en

face de chaque commune importante, figure la mention « bourg » ou « ville » dont les définitions semblent très élastiques. Cependant, un examen attentif des données concernant la population totale et les électeurs permet d'affirmer que ce recensement est au moins aussi bon que celui de 1801.

Un autre recensement enfin <sup>1</sup>, ordonné par les circulaires du ministère de l'Intérieur du 11 Frimaire et du 4 Prairial an IV, devait constituer une rectification des données du précédent, rendue nécessaire par la période de troubles que venait de traverser le pays. Nous n'avons pas trouvé de totaux pour la France entière (peut-être est-ce sur ce recensement que se base le bureau du cadastre en l'an IV, lorsqu'il donne le nombre de 26.048.254 habitants?); mais il existe une récapitulation par canton et par département. Les données concernant la population de chaque commune sont extrêmement inégales car, cette fois les opérations ont été confiées aux cantons et certains d'entre eux ne possédaient pas le personnel compétent. Enfin, alors que le Comité de Division s'était montré très exigeant, obligeant les districts dont les états n'étaient pas conformes (population par feux ou bien trop de communes ayant une population estimée par des nombres ronds, se terminant par un zéro) à refaire le recensement, au contraire, l'administration départementale transmet tels quels les documents reçus à Paris qui les a enregistrés sans les critiquer beaucoup. Il reste néanmoins que les renseignements recueillis sont extrêmement importants pour nous. Présenté de même que le précédent sur de grandes feuilles imprimées, à raison d'une par canton, on a 16 colonnes donnant, de gauche à droite, le nombre de mariés et veufs présents, mariées et veuves, le nombre de garçons de tous âges, filles de tous âges, de défenseurs de la Patrie vivants, de défenseurs de la Patrie morts. Ces deux derniers chiffres paraissent presque toujours exacts: dans les communes rurales, ils ne sont que de quelques unités et, en comptant sur ses doigts, le secrétaire de mairie ne pouvait guère faire d'erreurs; dans les communes importantes un registre en était tenu et garantissait relativement bien l'exactitude de ces données. Puis suivent dix colonnes constituant un recensement du bétail domestique. Bien que sujets à caution, puisque l'on se basait sur ces données pour les réquisitions, ces chiffres reflètent néanmoins, en valeur relative, la prédominance ou l'absence de tel ou tel bétail dans l'élevage local.

Voici, maintenant, les résultats numériques de ces recensements concernant le département de la Dordogne. Nous les ferons

1. Mais non le seul, car il y a la trace de 10 recensements au moins entre 1790 et 1800, dont peu ont dû aboutir à un dénombrement complet.

suivre de ceux du recensement de 1801 et de 1806, à titre de comparaison.

Année	Nombre d'habitants	Nombre d'électeurs
1790	483.500	82.226 3
1791	405.333	
1794	438.974	117.860
1796	428.292	82.080
1801	410.085	—
1806	424.113	—

Le multiplicateur, presque 6, choisi en 1790, paraît nettement exagéré. Les chiffres de population totale donnés en 1794, 1796, 1801 et 1806 sont les chiffres bruts: nous n'avons pas refait les additions, mais nous savons, pour 1796 en particulier, qu'elle est erronée, en ce qui concerne le canton de Belvès (6.314 hab. et non 6.414, comme le mentionne la feuille récapitulative). Pour 1801, une rectification de l'addition, refaite en 1837, donne 409.475 habitants.

Nous pensons cependant que la population est légèrement sous-estimée par ce recensement, cependant qu'elle est très probablement surestimée en 1806 (ce dernier dénombrement est d'ailleurs généralement tenu, peut-être à tort, pour très médiocre.)

La diminution de population entre 1794 et 1801 doit provenir, pour une faible partie, de la sous-estimation du recensement de 1801, et en grande partie de pertes de la population dues à l'émigration, aux guerres et à la baisse de la natalité, particulièrement au cours des années 1794-97. Le nombre d'électeurs inscrits en 1794 est un nombre très vraisemblable, avec 26,8 % de la population totale. Celui de 1796, rapporté par P. Meuriot ne provient pas du recensement, mais d'un relevé d'électeurs effectué vers la même époque, il semble marquer une nette désaffection du public pour les questions politiques.

Sur la date exacte du recensement de l'an II pour la Dordogne, nous avons trouvé une lettre adressée à Paris par l'administration de Périgueux en date du 16 avril 1794, signalant que les districts de Périgueux, Sarlat, Nontron, Ribérac, et Mussidan ont fait parvenir leurs états de population, mais que Bergerac, Excideuil, Belvès et Montignac n'avaient encore rien envoyé malgré trois lettres adressées à ce sujet. Le district de Belvès, qui

2. Ces chiffres sont des estimations seulement et non des recensements.

3. Les nombres d'électeurs sont donnés par Paul Meuriot.

est donc un des derniers, a envoyé son état le 29 Messidor an II, c'est-à-dire deux mois plus tard. Il semble qu'en prenant pour date moyenne le milieu de 1794, on ne s'écarte pas trop de la réalité.

Le recensement de l'an IV, enfin réclamé par les circulaires du 11 Frimaire et du 4 Prairial an IV, n'a été exécuté qu'à la fin de l'an IV et au début de l'an V: le canton de Saint-Cyprien a envoyé ses états à Périgueux le 14 Thermidor an IV, le canton de Belvès le 19 Brumaire an V seulement, on peut retenir comme date probable, le semestre de 1796. Le détail de ce recensement donne pour la récapitulation du département:

Hommes mariés ou veufs .....	103.201
Femmes mariées ou veuves .....	108.664
Garçons de tous âges .....	89.040
Filles de tous âges .....	111.454
Défenseurs de la Patrie vivants .....	15.933
	<hr/>
Total .....	428.292
Défenseurs de la Patrie morts .....	4.494

Cette dernière indication est extrêmement précieuse car elle permet de se faire une idée des pertes en vies humaines causées par les guerres de la Révolution dont le nombre a été tant discuté. Si l'on applique à la France entière la proportion des tués par rapport au total d'habitants dans le département de la Dordogne, on a près de 300.000 tués. Ce nombre est du même ordre de grandeur que les pertes causées par la guerre de 1870-71 et nous paraît très vraisemblable, cependant, la récapitulation des nombres pour tous les départements disponibles <sup>4</sup> apportera de nouvelles lumières sur ce problème. Un tel travail sera très certainement entrepris sous peu et nous dévoilera un aspect encore inconnu de notre passé: l'aspect démographique.

D<sup>r</sup> Jean-Noël BIRABEN.

4. Les archives ne paraissent pas complètes, il y aurait seulement 60 à 65 départements complets détaillés.

Tableaux Annexes d'après les premiers recensements I. -- Population de quelques villes et bourgs de la Dordogne

	I. -- Population de quelques villes et bourgs de la Dordogne					NOMBRE de morts aux armées en 1796	(1) Erreur d'addition certainement. *Nota: l'étendue, de ces trois communes semble avoir varié assez souvent depuis leur création, en 1790, jusque sous le premier Empire. Pour Bergerac, il est donné deux chiffres en 1794: 11.720 et 6.540.
	1794	1796	1801	1826	1831		
Monpazier .....	949	1.100	1.028		1.061	0	
Montferrant .....	680	698	705		717	0	
Beaumont .....	1392	1.707 (1)	1.505		1.850	12	
Villefranche .....	1302	1.360	?		1.712	25	
Le Bugue .....	2486	2.480	2.475		2.661	42	
Lameuil .....	823	886	748		929	15	
Cadounin .....	650	595	603		695	8	
Domme .....	1990	1.733	1.898		2.075	11	
Sarlat .....	7877*	5.924	5.924	5.573	6.056	23	
Bergerac .....	(6540)*	(11.349)*	8.544	8.412	8.557	41	
Périgueux .....	(9838)*	11.878	5.733)*	8.588	8.956	53	
St-Cyprien .....	2300	2.021	1.746		2.375	5	
Belvès .....	1798	1.844	2.099		2.363	31	
Storac .....	1045	1.017	1.004		1.163	11	
Lalinde .....	?	1.282	?		1.882	16	

II. -- Recensement du bétail du département de la Dordogne en 1796:

Bœufs .....	50.417
Vaches .....	23.998
Veaux et génisses .....	35.589
Chevaux .....	4.984
Juments .....	3.262
Mules et ânesses .....	17.452
Moutons et brebis .....	369.081
Chèvres et boucs .....	6.944
Cochons mâles et femelles .....	98.282

## DEUX LETTRES d'ABADIE

### l'Architecte de Saint-Front à Périgueux

Le trésor de Saint-Front conserve une lettre d'Abadie à M. Magne, illustrée d'un dessin. L'ensemble figure sur du papier à lettre (21 × 26) avec l'en-tête suivante :

P. ABADIE  
Architecte  
16, place Vendôme,  
de 8 h. à midi.

Le dessin, exécuté par le reconstruteur de Saint-Front, est réalisé à la plume (14 × 20) avec beaucoup de finesse.

L'ensemble est daté de Paris, le 17 juin 1872. C'est l'époque à laquelle Abadie, qui a achevé la restauration, ou mieux la reconstruction de quatre des cinq coupes de Saint-Front, va s'attaquer à la cinquième (celle de l'ouest, invisible sur le dessin) et à l'abside.

A cette date, Pierre Magne est député de la Dordogne, président du Conseil général, et il est sur le point d'être nommé ministre des Finances. Il fut évidemment pour beaucoup dans l'octroi des crédits pour la restauration de Saint-Front de 1856 à 1873, ce qui explique que l'architecte lui soumette son projet d'abside.



Ce dessin est intéressant à plusieurs titres. Il fait figurer, sur le porche nord, deux statues équestres, monumentales, dont

on ne sait qui elles devaient représenter<sup>1</sup>, et montre l'entrée du souterrain qui accédait à la « grotte de Saint-Front ». Enfin, l'abside elle-même, dessinée ici par Abadie, est un peu différente de celle qu'il a effectivement construite de 1872 à 1874 (notamment dans les baies et le couronnement).

Nous donnons *in extenso* la lettre d'Abadie à Pierre Magne<sup>2</sup>

Paris, le 27 juin 1872

Cher Monsieur Magne,

Voici, sauf quelques modifications de détails qu'amènera l'étude, ce que sera l'abside de St-Front. Puissions-[nous] vous et moi voir bientôt ainsi l'édifice auquel j'ai donné une bonne partie de ma vie. Déjà tout ce qui s'aperçoit dans ce dessin est rétabli, à l'exception de la grande abside qui sera terminée à cette époque de 1782; du clocher auquel on n'a pas encore mis la main, et des deux statues équestres qui doivent couronner les contreforts du porche nord comme cela se voyait au porche analogue de Ste-Sophie comme cela est encore à St-Marc.

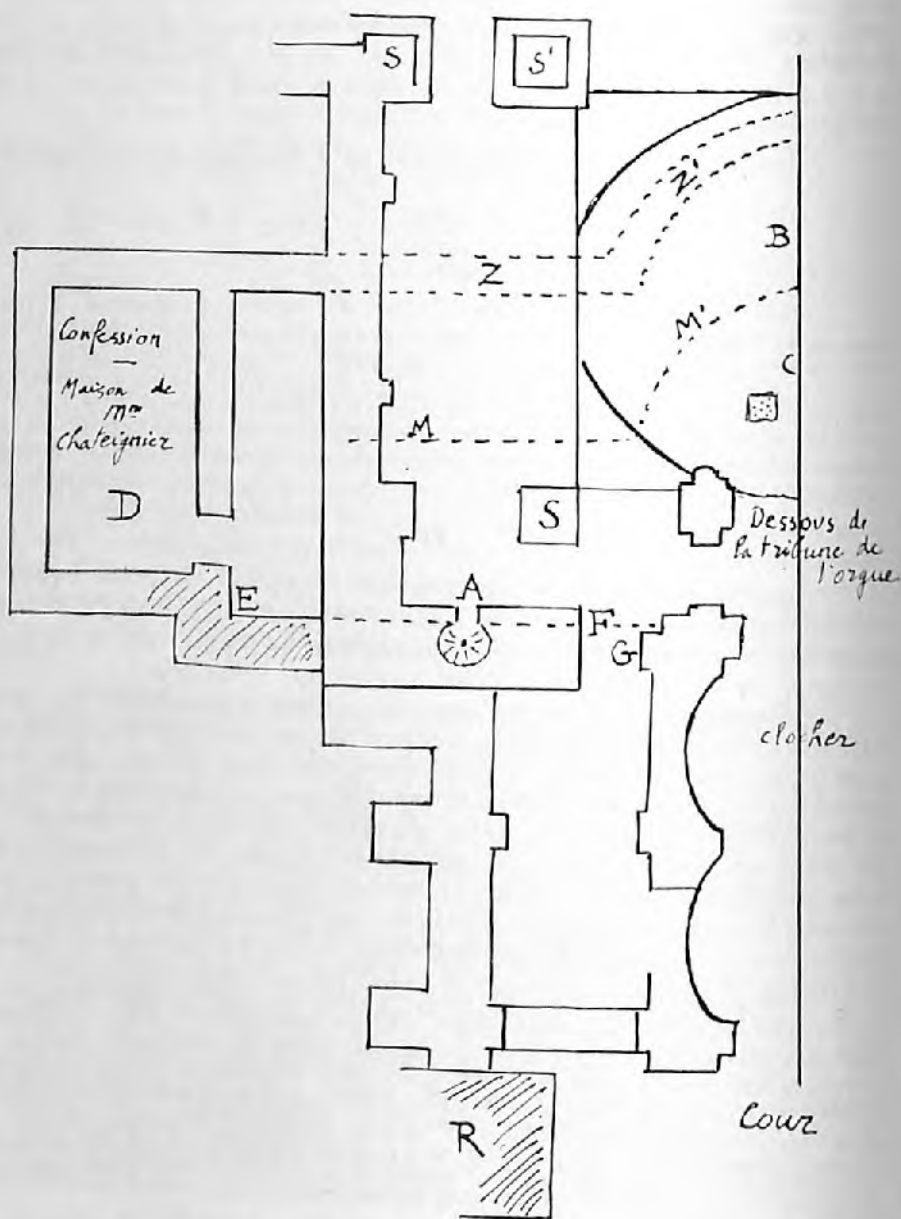
## II

En présence de la « restauration » radicale de Saint-Front<sup>3</sup>, les archéologues reprochèrent fortement à Abadie d'avoir été un architecte novateur, au lieu de soumettre sa technique à la connaissance et au respect de l'état ancien de l'édifice.

Et pourtant, au moins une fois, Abadie semble s'être intéressé à l'économie de l'édifice ancien, et aux problèmes archéologiques que posait celui-ci. Il se demande en effet où avait été exactement située la crypte, dans laquelle reposa si longtemps le corps de Saint Front. Témoin la lettre suivante, que nous avons retrouvée dans un dossier conservé au presbytère de Saint-Front. Cette lettre est signée de la main d'Abadie, ainsi que le croquis qui l'accompagne. Elle était certainement adressée à Lambert, l'architecte exécutant, et doit dater des environs de 1870. Nous la citons *in extenso*.

Monsieur de Verneilh, dans son ouvrage parle d'une troisième confession à laquelle on arrive par un escalier situé dans un pilier: celui A probablement. Y êtes-vous descendu? Le connaissez-vous? Cette confession doit être vers le point B ou C. Pourriez-vous par cotes approximatives m'indi-

1. Ces statues ne furent jamais réalisées, mais Abadie reprit ce projet lorsqu'il construisit la basilique du Sacré-Cœur, à Montmartre. On retrouve ces statues équestres, en bronze, encadrant la terrasse qui surmonte le grand porche sud.
2. La lettre n'est pas signée. Le texte s'arrête au bas de la page. Il est possible que la lettre continuât au verso, la feuille ayant été collée sur un bristol, pour être encadrée et exposée.
3. Cf. notre travail: *La restauration de Saint-Front au XIX*, dans *Les Monuments historiques de la France*, 1956, n° 3.



Plan d'Abadie annexé à sa lettre (1870?)



quer la place de cette confession? Ceci a pour but de savoir si la confession D (maison Chastaignier) n'était pas le dessous du transept de l'église latine, dont le chevet serait indiqué par la ligne ponctuée Z Z'. Je le croirais volontiers, car la ligne EF va bien correspondre au pilastre G qui appartient à l'église latine. Dans le cas où cette crypte serait en C, la maison Chastaignier ne serait pas le transept supposé, car le chevet de la première église serait M'.

Cependant je ne le crois pas et la place de la crypte ne serait pas une preuve de cette dernière supposition. Veuillez voir aussi si la corniche de la naissance des grands arcs du pilier R dans la cour d'entrée est de niveau avec celle des piliers de l'intérieur S' S'' S'''. Il s'élève en ce moment une question bien singulière qui vous surprendra fort, et dont votre réponse va donner la solution.

Nous serions impatients de recevoir cette réponse.

P. ABADIE,

Meilleurs compliments.

Cette lettre soulève un certain nombre de difficultés. Si l'hypothèse faite par Abadie, d'un chevet suivant Z Z' n'est pas invraisemblable, on comprend mal pourquoi il déclare que si le tombeau était en C, il faudrait supposer un chevet suivant M M'. D'autre part, on ne sait à quel débat il fait allusion à la fin de sa lettre. Enfin Abadie dessine la vis d'escalier A, dans le mur O. de la travée occidentale, alors qu'elle est pratiquée maintenant dans le mur N. de cette travée. Nous ignorons s'il s'est trompé dans son croquis ou si la vis a été effectivement déplacée.

Quoi qu'il en soit, regrettons de n'avoir pas trouvé dans les archives la réponse de Lambert, à supposer que celui-ci ait fait une réponse positive. Un indice nous le laisse croire: c'est que, sur le croquis dessiné à la plume, on relève, dessiné au crayon, un petit carré, près de C. Nous l'avons reporté sur le plan, par un carré pointillé, pensant que c'était peut-être une indication donnée par Lambert. Celui-ci pratiqua-t-il un sondage? Comme il n'a tenu aucun journal de chantier, nous ne saurons jamais s'il a mis à jour cette fameuse crypte. Si oui, il fut évidemment impardonnable de ne pas avoir révélé ses éventuelles découvertes. Car ni W. de Taillefer, ni de Mourcin, ni de Verneilh, ni aucun de ceux qui ont étudié Saint-Front n'ont pu, et pour cause, nous renseigner sur cette crypte. Et le Chanoine Roux, après avoir rappelé que l'abaissement du sol de l'ancien chœur occidental, en 1583, avait dû supprimer la voûte de la crypte, déclarait justement que les maçonneries en devaient subsister. Mais il fut réduit à faire des hypothèses pour dessiner la coupe d'élévation de l'ancien chœur et de la crypte 4.

4. Chne J. Roux, *La basilique Saint-Front*, Périgueux, 1918, page 63.

On rendra donc cette justice à Abadie: il s'est, au moins une fois, intéressé aux problèmes archéologiques de Saint-Front, ce que d'aucun trouveront peut-être inattendu. Mais on ne peut s'empêcher de déplorer que, s'il a eu en main la clé de l'un des problèmes, il n'ait pas ouvert toute grande cette main, pour en faire profiter la science archéologique.

Jean SECRET.

# ACCROISSEMENTS DES ARCHIVES DE LA DORDOGNE

EN 1957

## I. — DONS

M. Pellereau, de Périgueux : notes sur la famille Puymaly (XIX<sup>e</sup> s.); — affaires vicinales à Milhac-d'Auberoche (1852-1910) ; — cimetière de Saint-Orse (1912-1914) ; — affiches de ventes judiciaires, faire-part et imprimés divers (1847-1928).

## II. — DEPOTS DES MAIRIES

1. — Commune de Saint-Germain-de-Belvès : registres paroissiaux (1651-1792).

2. — Commune de Lolme : registres paroissiaux (1648-1792).

3. — Commune de Saint-Avit-Rivière : registres paroissiaux (1751-1792) ; — registres de catholicité (1827-1828).

4. — Commune de Marsalès : registres paroissiaux (1674-1792).

5. — Commune de Cours-de-Pile : registres paroissiaux (1670-1792) ; — registres des délibérations (1790-1827) ; — matrice de rôle pour la contribution foncière (1791-1792).

6. — Commune de Mazeyrolles : registres de l'état civil (1793-1850), avec tables décennales (1793-1863) ; — élection des officiers de la garde nationale (1840).

7. — Commune de Villefranche-du-Périgord : registres paroissiaux et de l'état civil (1691-1823), avec tables décennales (1792-1833).

8. — Commune de Saint-Sernin-de-l'Herm : registres paroissiaux (1682-1792).

9. — Commune de Campagnac-lès-Quercy : registres paroissiaux et de l'état civil (1717-1842), avec tables décennales (1792-1832).

10. — Commune de Saint-Victor : registres paroissiaux (1789-1792).

11. — Commune d'Eglise-Neuve-d'Issac : registres paroissiaux (1712-1792).

12. — Commune du Bourdeix : registres paroissiaux et de l'état civil (1759-1854), avec tables décennales (1793-1852) ; — registre de catholicité (1813).

13. — Commune de Rouffignac-de-Sigoulès : registres paroissiaux (1757-1783).

14. — Commune de Bouniagues : registres paroissiaux (1678-1730).

15. — Commune de Saint-Romain-de-Monpezier : registres de l'état civil (1793-1852).

16. — Commune de Saint-Sernin-de-Labarde : registres paroissiaux et de l'état civil de Saint-Sernin (1685-1852), avec tables décennales (1793-1852) ; — registre de catholicité de Saint-Sernin (1821-1823) ; — registres paroissiaux de Sainte-Luce (1765-1792) ; — registres paroissiaux et de l'état civil du Poujol (1738-1827).

17. — Commune de Saint-Etienne-de-Puycorbier : registres paroissiaux (1661-1792).

18. — Commune de Puyrenier : registres paroissiaux (1787-1790).

19. — Commune de Bosset : registres paroissiaux (1652-1792).

20. — Ville de Périgueux : archives de toute nature (1789-1925), comportant notamment de très précieux documents relatifs à la période révolutionnaire.

21. — Commune de Doissat : registres paroissiaux et de l'état civil (1645-1821), avec tables (1703-1812).

22. — Commune de Beaussac : registres paroissiaux et de l'état civil (1633-1819).

23. — Commune de Pezuls : registres paroissiaux (1670-1792) ; — registres des affaires communales (an VIII-1837).

24. — Commune de Grand-Castang : registres paroissiaux et de l'état civil de Grand-Castang et Saint-Mayme-de-Rauzan (1673-an VII).

25. — Commune de Sainte-Eulalie-d'Eymet : registres paroissiaux (1686-1791) ; — registres de catholicité (1802-1820).

26. — Commune d'Orliac : registres paroissiaux et de l'état civil (1638-1852).

27. — Commune de Saint-Laurent-des-Bâtons : registres paroissiaux de Saint-Maurice (1673-1792).

28. — Commune de Saint-Barthélemy-de-Bellegarde : registres paroissiaux et de l'état civil (1629-1852), avec tables décennales (1792-an XI).

29. — Commune de Nailhac : registres paroissiaux (1672-1792).

### III. — DEPOTS DES NOTAIRES

1. — M<sup>e</sup> Laplagne (Mussidan) : minutes et répertoires des notaires de Mussidan, La Force, Neuvic et Sourzac (1642-1844).

2. — M<sup>e</sup> Maleyre (Lanouaille) : minutes et répertoires des notaires de Lanouaille, Angoisse, Saint-Sulpice-d'Excideuil et Sarrazac (1730-1835).

3. — M<sup>e</sup> Arrien (Sorges) : minutes et répertoires des notaires de Sorges, Ligueux, Négrondes et Périgueux (1712-1836).

4. — M<sup>e</sup> Gachet (Issigeac) : minutes et répertoires des notaires d'Issigeac, Boisse, Born-des-Champs, Bouniagues, Colombier, Faux et Monsaguél (1615-1829).

5. — M<sup>e</sup> Belous (Port-Sainte-Foy) : minutes des notaires de Fougeyrolles (1814-1856).

### IV. — REINTEGRATIONS

1. — Archives de la Côte-d'Or : échange de biens à Berbiguières pour la famille de Cazenac (1476) ; — nomination de Charles de Ferrières à l'abbaye de Saint-Amand-de-Coly (1610).

2. — Mairie de Daglan : délibérations du conseil de fabrique (1804-1815) ; — recettes et dépenses de l'église (1811-1822).

3. — Mairie de Villefranche-du-Périgord : registre paroissial de Loubéjac (1676).

4. — Archives Nationales : achat de maison à Excideuil par la famille de Labarde (1262) ; — minute du notaire Lacombe, de Villamblard (1673).

5. — Archives de la Haute-Marne : reconnaissance pour la famille de Liméjous (1342) ; — monographie de Sainte-Marie-de-Chignac par Jean Guiraud (1911) ; — notes sur les subsistances à Tocane ; — règles

de la Compagnie des Pénitents bleus de Périgueux, copie d'un ouvrage imprimé chez Dalvy.

#### V. — ACHATS

1. — Lettre de Lanauve à Duffour, chef des bureaux du district de Bergerac (1793).

2. — Quittances des gages de François de Simon de Chatillon, président au présidial de Périgueux (1674-1685) ; — certificat de noblesse pour M. de Chillaud des Fieux (1732-1769) ; — généalogie d'Arnault de Laborie (XVIII<sup>e</sup> s.) ; — titres de la famille Delpy de Laroche (1732-1747).

3. — Règlement de la succession de Talleyrand-Périgord (an XI-1808).

4. — Titres des familles Faurichon de la Cotte et de Larest (1690-1793) ; — cure de La Chapelle-Montmoreau (1753) ; — impositions à Saint-Pardoux-la-Rivière (1772-1773).

#### VI. — VERSEMENTS

Sont à signaler, parmi les versements administratifs, ceux des Justices de Paix d'Excideuil et Savignac-les-Eglises (depuis 1791). On notera, dans le fonds de Savignac, les papiers des anciens cantons de Cubjac et d'Antonne (1791-an X).

#### VII. — MICROFILMS

1. — Archives des Basses-Pyrénées : fonds du comté de Périgord et de la vicomté de Limousin (1258-1552), 42 rouleaux correspondant aux articles cotés E 648-678.

2. — Bibliothèque Nationale, Collection de Périgord : recueil de lettres des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles adressées aux seigneurs de Caumont-La Force (copies du XVIII<sup>e</sup> s.), 3 rouleaux correspondant aux volumes 6 à 8 de la collection.

3. — Archives de M. de Chalup : seigneurie de Limenil et baronnie du Bugue (1264-XVIII<sup>e</sup> s.), 2 rouleaux.

4. — Archives de la Cure de Saint-Front de Périgueux : dossier concernant la restauration de Saint-Front (XIX<sup>e</sup> s.), 1 rouleau.

5. — Archives de la Société historique et archéologique du Périgord : registre des délibérations de la Société républicaine de Périgueux (1793-an II), 2 rouleaux.

6. — Archives de la Gironde : enregistrement des édits et lettres patentes au Bureau des Finances de Bordeaux (1612-1613), 1 rouleau correspondant à l'article coté C 3817.

7. — Archives de la Ville de Périgueux, en dépôt aux Archives Départementales : actes constitutifs et politiques, élections consulaires et officiers municipaux, lettres de bourgeoisie et d'habitation, registres mémoriaux et délibérations du conseil de ville (1204-1790), 51 rouleaux correspondant aux articles cotés AA et BB 1-36.

N. BECQUART.

## BIBLIOGRAPHIE

Les rééditions des *ESSAIS* depuis cinquante ans

Montaigne est toujours à la mode. C'est une raison particulière pour signaler une belle, récente et intéressante édition des *Essais* propre à satisfaire les nombreux amis de notre philosophe Périgourdin.

Elle vient d'être achevée dans les derniers mois de 1957. Ses 5 volumes sont présentés, établis et annotés par M. Pierre Michel. La présentation élégante et de bon goût est due au Club du Meilleur Livre, 3, rue de Grenelle à Paris, dans la collection « Astrée » dirigée par M. Samuel Sylvestre de Sacy : Format 10,5 × 20, reliure toile, typographie particulièrement soignée sur velin, illustrations bien choisies.

On doit remarquer la nouveauté de cette édition. Beaucoup, aujourd'hui, prenant sinon les éditions anciennes, du moins celles les reproduisant, sont rebutés par tout ce qui met plus de distance entre nous et l'auteur dont les idées restent attirantes. Orthographe compliquée et non fixée du XVI<sup>e</sup> siècle, portant par exemple des consonnes ou des majuscules inutiles. Ponctuation souvent sans ordre, due, comme le dit Montaigne lui-même, plus à la fantaisie des imprimeurs qu'à la volonté de l'auteur.

M. Michel, avec le goût, la science et la prudence de quelqu'un qui a longuement et respectueusement pratiqué son auteur, a modernisé l'orthographe et la ponctuation. Ni la syntaxe, ni le vocabulaire ne sont changés et la saveur inimitable du style de Montaigne conserve le reflet de sa personnalité.

Des notes précises et sobres font état des derniers travaux des érudits.

Un petit cahier, séparé des 5 volumes, peut se joindre à chacun. Il contient en un petit lexique les mots vieillis ou ceux qui sentent le Périgord.

En plus de l'orthographe et de la ponctuation ancienne, un autre obstacle gêne les lecteurs des *Essais*. Ce sont les citations — on en a compté 741 latines de poètes latins, 21 en Italien de poètes italiens, 10 en grec d'auteurs grecs. Rien que pour le 1<sup>er</sup> livre des *Essais*, nous avons décompté 308 citations latines dont 203 de poètes. Montaigne est tellement imprégné des écrivains antiques qu'il fatigue comme d'un pédantisme notre ignorance actuelle. Dans le texte de l'édition dont nous parlons, toutes les citations sont bien reproduites exactement à leurs places, comme elles ont paru dans les éditions du XVI<sup>e</sup> siècle, mais les notes portent pour toutes leurs traductions, leurs références et un bref commentaire, si nécessaire.

Le texte de l'édition du Club du Meilleur Livre est celui de la dernière édition publiée du vivant de l'auteur, la cinquième, celle de 1588, in-4<sup>e</sup> parue à Paris, chez Abel l'Angelier.

On sait que Montaigne, avant de mourir en 1592, avait couvert d'additions et corrections, qui n'étaient peut-être pas définitives, les pages d'un exemplaire de 1588. C'est l'exemplaire conservé à la bibliothèque de Bordeaux. M. Michel a inséré à leurs places normales les ajoutés de l'exemplaire de Bordeaux, mais ces ajoutés sont reproduits en caractère différents de ceux du texte de base. Ainsi, ceux qui ne sont pas des techniciens érudits et savants ne sont pas importunés pour

prendre connaissance de toutes les véritables observations et conclusions de Montaigne. Ils savent néanmoins que les ajoutés, étant donné son esprit primesautier, n'ont peut-être pas la forme définitive qu'ils auraient eu, lors du bon à tirer que n'a pas eu le temps de donner l'auteur.

Après ces éloges, nous nous permettons quelques observations. Nous pouvons souhaiter que cette édition de M. Michel, tirée à 7.850 exemplaires, soit mise à la disposition d'un plus grand public à un prix plus restreint.

De plus, la mode est souvent aujourd'hui des notes réparties à la fin du volume. Le Club du Meilleur Livre sacrifie à cette mode. Les commodités du lecteur nous font préférer le vieil usage des pages comportant au bas les notes les concernant.

Enfin, chaque volume de la collection « Astrée » comporte une quinzaine de reproductions iconographiques, appropriées, intéressantes, et tirées des fonds de la Bibliothèque Nationale. Il serait à souhaiter que pour chacun de ces documents, soit indiqué avec une précision suffisante l'origine de l'illustration mise en concordance d'un passage des *Essais*.

Cette édition ne peut nous faire oublier tout ce que le renom de Montaigne doit à ses devancières. Le D<sup>r</sup> Payen, qui est à l'origine de toutes les grandes recherches sur Montaigne et dont l'importante collection est restée groupée à la Bibliothèque Nationale, avait compté jusqu'en 1836, il y a 82 ans, 75 éditions françaises des *Essais*.

Le D<sup>r</sup> Armaingaud, autre grand fervent de Montaigne, possédait 69 éditions françaises parues avant 1900.

Au XX<sup>e</sup> siècle, de nouvelles éditions complètes ont fait apparaître des progrès sensibles dus à tous ceux qui ont étudié Montaigne et son époque. Toutes doivent beaucoup au fameux exemplaire de Bordeaux.

Négligeant les éditions partielles ou scolaires, voici les principales parues depuis le début de ce siècle :

1907 - 1909, 4 vol. in-8° édités par le Général Michaud, chez Didot, à Paris.

1906-1933, 5 vol. in 4° publiés par Fortunat Strowski, F. Gêbelin, P. Villey et Miss Noton, Bordeaux, imprimerie Pech.

1906 - 1931, 3 vol. in-fol. de reproduction typographique des pages d'un exemplaire de 1588 et des pages correspondantes, portant les modifications de l'exemplaire de Bordeaux, publiés à l'Imprimerie Nationale avec le concours de Courbet, D<sup>r</sup> Armaingaud et Mlle Duportal.

1912, Reproduction phototypique de l'exemplaire de Bordeaux par la Librairie Hachette.

1923 - 1928, Œuvres complètes de Michel de Montaigne, études, commentaires et notes par le D<sup>r</sup> Armaingaud, Paris, Conard, 12 vol. in-12.

1927 - 1930, 7 vol. in-8° publiés par Strowski, éditions de la *Chronique des Lettres Françaises*, Paris.

1930, 5 vol. in-16 publiés par P. d'Espèzel, Paris. La Cité des livres.

1930, 3 vol. in-8° publiés avec des études par Pierre Villey, Paris, Alcan.

1931 - 32, 6 vol. in-8° publiés par Jean Plattard, Paris, F. Roches.

1933, 1 vol. de la Bibliothèque de « la Pléiade » présenté par Albert Thibaudet.

1942, 3 vol. in-16 publiés avec études par M. Maurice Bat, Paris Garnier.

1952, 1 vol. présenté par M. Samuel Sylvestre de Sacy, au Club Français du Livre, Paris.

Enfin 1957, 5 vol. présentés par M. Michel, au Club du Meilleur Livre, Paris.

Et maintenant, nous pouvons constater que les réflexions jetées sur le papier, il y a 400 ans, dans la tour du château de Montaigne (en Périgord, comme le précisait les actes du XVI<sup>e</sup> siècle), sont toujours vivantes et d'actualité.

Beaucoup aujourd'hui, en France et dans le monde, sont de l'avis de Fortunat Strowski qui écrivait en 1938 : « La meilleure façon de lire Montaigne, c'est de l'aimer et de suivre son goût ».

J. SAINT MARTIN.